

BAUMGARTNER PAPIERS

13

21 août 2003



Baumgartner Fibertec

**Un débrayage réussi
pour le respect
des droits du personnel**

Rentes AVS et du 2^e pilier

**Signez l'appel
« Les femmes
sont en colère » !**

SOMMAIRE

Editorial	2
Papier-emballage	
Débrayage chez Baumgartner : le personnel a gagné une première étape	3
Imprimerie et reliure	
Les grandes entreprises et la bataille pour le renouvellement du CCT des arts graphiques	5
La formation et le perfectionnement professionnels : un thème central des négociations CCT	6
Formation professionnelle	
Les diplômé·e·s des écoles romandes	7
Presse	
Medienhilfe se présente	8
La police et la presse lors des manifestations contre le G8 à Genève	9
Presse et imprimerie	
Supplément pour le travail de nuit : plainte de <i>comedia</i> contre Tamedia	10
Restructurations chez Tamedia : politique dure de la direction	10
CCT de la presse alémanique et tessinoise dénoncée.....	10
Actualité	
Vers de nouvelles modifications de la Loi sur le travail : une révision peut en cacher une autre	11
Pour la défense de l'AVS : manifestons à Berne le 20 septembre	12
« Les femmes sont en colère ! » Un appel à propos des retraites	13
Billet	
Pierre di Sciuolo : où l'originalité n'exclut pas l'humour	14
Actualité	
Signez l'initiative « Pour une caisse maladie et sociale »	15
Pagine in italiano	
Iniziativa popolare federale « Per una cassa malati unica e sociale »	17
Publicati i Rapporti annuali 2002 di Soccorso operaio svizzero	19
In un interessante volume storico edito dalle Edizioni Casagrande : editori e librai nella Svizzera italiana	19
Agenda, comptes rendus	
Impressum, adresses de <i>comedia</i>	20
Agenda	20
<i>Comedia</i> : le départ de Jean Kunz du secrétariat régional.....	21
Courrier des lecteurs	22
Cours OPF de septembre et octobre.....	23
Actualité	
2 ^e pilier : des bureaux de l'égalité contre le « Modèle Winterthur »	24
Pour dénoncer l'assassinat de syndicalistes colombiens : un boycott international de Coca-Cola	24

comedia
le syndicat des médias



Retraites : femmes en colère !

Si quelqu'un vole le sac à main d'une vieille dame, cela suscitera en général de l'indignation et un tel comportement sera condamné comme un délit. Par contre les champions des politiques néolibérales, venant des milieux bourgeois bien installés, mais aussi de certains milieux sociaux-libéraux, sont de l'avis qu'il est parfaitement justifié de faire subir les conséquences de leur politique aux rentes, petites et souvent insuffisantes, des femmes.

Ils justifient cela par l'évolution démographique de notre société. Ce qui est en œuvre cependant, c'est une gigantesque redistribution des richesses, du bas vers le haut. Les bas et moyens revenus sont les premiers à en subir les conséquences et, parmi eux, particulièrement les femmes.

Si les femmes doivent travailler plus longtemps jusqu'à ce qu'elles puissent toucher une rente AVS, si les rentes de veuves sont réduites, si l'assainissement des caisses de pension passe par une réduction des rentes des femmes plus importante que celle subie par les hommes, si l'adaptation des rentes, garantie par la loi, est détériorée avec la suppression de l'indice mixte, ce n'est rien d'autre qu'un hold-up, perpétré avec les moyens de notre époque au détriment de notre prévoyance vieillisse.

« Les femmes sont en colère ! Travailler plus longtemps pour des rentes réduites ? NON merci ! » : c'est le titre d'un manifeste lancé avant l'été, que nous publions ici (p. 13), et qui invite les femmes à faire entendre leur voix, ensemble et unies, pour s'opposer à ce gigantesque démontage social. Par ailleurs, plusieurs Bureaux pour l'égalité de Suisse alémanique ont dénoncé le fait qu'un assainissement du 2^e pilier se faisant sur le dos des femmes constitue un signal très dangereux, du point de vue de la politique de l'égalité, pour tout le domaine de la sécurité sociale (cf. p. 24).

Plusieurs actions et manifestations sont prévues en septembre sous le mot d'ordre de « Touche pas à notre AVS ! Touche pas à nos rentes ! » ; une journée nationale d'action le mercredi 10 septembre et une grande manifestation nationale à Berne le samedi 20 septembre (cf. tract encarté dans ce numéro). De plus, au terme de cette manifestation, le Forum social suisse (FSS), qui se tient le même jour à Fribourg, sera l'occasion de débattre des suites à donner à cette mobilisation (cf. prochain numéro de m-magazine). En septembre, les femmes feront entendre avec force leur protestation !

Therese Wüthrich

Signez l'initiative « Pour une caisse maladie unique et sociale »

Le Congrès de *comedia* a décidé d'apporter le soutien de notre syndicat à l'initiative fédérale « Pour une caisse maladie unique et sociale » (cf. « m » N° 12/2003). Nous publions dans ce numéro un exemplaire de la feuille d'initiative, en pp. 15-16 en français et pp. 17-18 en italien. Nous invitons tous les collègues qui le peuvent à signer cette initiative, à la faire signer et à la renvoyer au plus vite à l'adresse indiquée. Pour mémoire, sur une feuille de signature ne doivent figurer que des signatures de citoyen·ne·s d'une même commune. D'autres feuilles d'initiative peuvent être commandées auprès des secrétariats de *comedia* (cf. p. 20). (Réd.)

Débrayage déterminé chez Baumgartner Fibertec le 23 juillet

Le personnel a gagné une première étape

Le personnel de Baumgartner Fibertec a débrayé le 23 juillet, avec l'appui du syndicat *comedia*, pour exiger l'ouverture de négociations d'un plan social. Face à la détermination des salarié-e-s, la direction du holding Baumgartner Papiers a dû entrer en matière. Après deux semaines de fermeture annuelle de l'entreprise, la rentrée dès le 18 août s'annonce décisive.

• **Denise Chervet**

Le personnel de Fibertec a appris le 13 mai dernier que l'entreprise allait être vendue ou fermée avant la fin de 2003. C'est le choc. Ils et elles sont nombreux celles et ceux qui totalisent plus de 20 ou même 30 ans dans l'entreprise, qui se sont identifié-e-s à elle et qui se sentent trompé-e-s. Ils veulent lutter pour obtenir le maintien des places de travail ou, à défaut, pour un plan social (cf. « m » N° 9).

Une pétition

La commission du personnel décide d'abord de lancer une pétition qui demande le maintien des postes de travail et un plan social. La pétition est signée massivement. Parallèlement, la commission du personnel élabore un projet de plan social avec *comedia*. Lors d'une première rencontre, le 17 juin, avec M. Baumgartner, président du conseil d'administration, une délégation du personnel et du syndicat lui ont remis les signatures de la pétition et le projet de

plan social. Ils ont aussi demandé une réponse rapide sur le principe du plan social.

La réponse négative est venue deux semaines plus tard, le 1^{er} juillet. Entretiens, la direction de Fibertec a interdit à *comedia* de tenir des assemblées du personnel dans l'entreprise.

Une assemblée du personnel

C'est le tournant des discussions : la direction dit clairement qu'elle veut bien discuter, mais avec la commission du personnel seulement. En réponse, la commission du personnel et *comedia* convoquent une assemblée du personnel le 3 juillet, lors de laquelle ils proposent les revendications suivantes :

- un accord de principe concernant des négociations pour un plan social financé par la holding ;
- le personnel licencié depuis le début de l'année doit aussi bénéficier du plan social ;
- un calendrier de dates de négociations ;
- *comedia* doit participer à toutes les discussions et négociations.

En cas de non-réponse de la direction ou de réponse insatisfaisante, il est proposé à l'assemblée des mesures de lutte qui devront commencer avant les vacances de l'entreprise. Ces mesures de lutte seront menées de façon progressive, dans le but de donner la possibilité à la direction de prendre la mesure de la détermination du personnel, tout en préservant autant que possible les intérêts de l'entreprise. Un

débrayage sera la première manifestation du personnel au cas où elle n'obtenait pas satisfaction sur ces exigences minimales.

Le personnel participe massivement à l'assemblée et il vote à la quasi-unanimité les différentes mesures proposées par la commission du personnel et *comedia*.

Un délai de réponse est fixé au 18 juillet. M. Baumgartner, au nom du conseil d'administration, refuse de donner les garanties demandées, le débrayage a donc lieu le 23 juillet, après d'ultimes tentatives de la direction de faire pression sur la commission du personnel et sur le personnel convoqué en assemblée.

Un débrayage

Sous un soleil radieux, le débrayage a duré de 12 h à 14 h. Le personnel, informé la veille par tract, était présent. Il y avait une atmosphère rare, mélange de joie d'être ensemble, de satisfaction d'avoir réussi cette première démonstration, de confiance dans la force du mouvement mais aussi d'inquiétude par rapport à l'avenir. Des syndicats de la place étaient présents pour manifester leur soutien. La presse, la radio, la TV étaient les témoins de la détermination sans faille du personnel.

A 14 h, discipliné et résolu, emmené par les ouvrières qui ouvraient le cortège, le personnel est retourné dans les ateliers, en brandissant les drapeaux de *comedia* et en chantant. Il avait préalablement adopté des mesures de lutte complémentaires, si la direction persistait dans son refus. ►

Les salarié-e-s de Baumgartner rassemblé-e-s devant leur entreprise, durant leur débrayage du 23 juillet.

Photos F. Graf et A. Calisto





Après le vote d'une résolution, le personnel de Baumgartner est retourné en cortège au travail, au terme de 2 heures de débrayage.

Une première victoire

Le délai donné à la direction pour répondre était fixé au lendemain à 12 h. A 12 h20, une proposition de rencontre parvenait à la commission du personnel. La grève prévue le lundi suivant, était donc repoussée au mardi, si la discussion devait échouer.

La délégation ouvrière consciente de l'enjeu de cette rencontre et de ses risques, s'est préparée avec les autres membres de la commission du personnel, a défini la stratégie, s'est fixé des objectifs. Elle était fin prête pour la discussion avec la direction qui fut longue et ardue.

Au nom du conseil d'administration, M. Baumgartner a finalement accepté le principe du plan social financé par la holding, selon les termes fixés plus haut. Certes, le contenu du plan social reste à négocier : ce sera la partie déterminante de toute l'affaire.

Cependant pour le personnel, ces dernières semaines avant les vacances annuelles de l'entreprise ont permis d'engranger une expérience importante pour la suite, ainsi que des atouts à ne pas négliger :

- la conviction de la légitimité de ses revendications,
- une commission du personnel soudée et qui a traversé avec succès l'expérience de l'action conflictuelle,
- une confiance dans sa propre force,
- l'expérience d'un débrayage.

A partir du 1^{er} août, l'entreprise est fermée pendant deux semaines. Cette période permettra à chacun·e de se préparer pour la rentrée du 18 août. Personnel et syndicat, nous serons alors prêts pour la deuxième étape : la négociation du plan social. ●

Plan social et maintien de l'emploi

Fibertec perd de l'argent depuis plusieurs années. Les salarié·e·s eux-mêmes estiment que, ces dernières années, la compétitivité de l'entreprise a baissé. L'avenir de l'entreprise n'est pas assuré dans le holding Baumgartner Papiers. C'est pourquoi l'alternative d'un rachat par un groupe intéressé à maintenir et développer le site apparaît aux yeux des salarié·e·s la plus intéressante à long terme. En outre, comment se battre contre une décision du conseil d'administration d'un groupe qui a déjà liquidé trois entreprises ces dernières années et qui a démontré ses limites dans la gestion des activités industrielles ?

Les salarié·e·s constatent cependant qu'ils ont contribué à la richesse du groupe durant plus d'une cinquantaine d'années. Grâce à leur travail et à la plus-value ainsi produite, le groupe Baumgartner a pu acheter Elco, Schweizer Papier et des entreprises à l'étranger. Les salarié·e·s ne veulent pas payer seuls les pots cassés des mauvaises décisions prises par la direction et le conseil d'administration. Une vente de Fibertec sans plan social généreux est de ce point de vue inacceptable.

Un plan social financé par la holding Baumgartner Papiers est l'assurance que les négociations avec un éventuel repreneur tiendront compte du facteur emploi, la holding ayant un intérêt financier à maintenir le nombre de personnes licenciées aussi petit que possible.

On ne peut que constater encore une fois que, dans notre pays, les droits des salarié·e·s sont très limités et que, quand il existe des droits formels, leur mise en œuvre effective est très problématique. Ainsi, le droit accordé au personnel de faire des propositions pour maintenir l'emploi est une farce étant donné le temps restreint à disposition et les informations lacunaires qui lui sont accordées.

Restent aux salarié·e·s la colère comme moteur pour se bouger, la conviction de leur bon droit comme carburant et le soutien technique et logistique du syndicat pour tenir un combat sur la durée...

Reste que le gâteau du profit, fruit du travail des salarié·e·s, a depuis longtemps déjà été régulièrement distribué et mangé par les actionnaires et la direction, qui ont lancé des projets grandioses, sans que le personnel ne soit jamais consulté. Pour que cela change, il faudra engager un combat à un autre niveau et sur une durée bien plus longue. Les luttes au niveau des entreprises sont importantes, car elles permettent de mettre en évidence les injustices du système capitaliste et de sauver ce qui peut l'être. Elles doivent cependant faire partie d'un mouvement plus large : un mouvement ouvrier qui implique la solidarité entre les ouvriers au-delà de l'entreprise, et une réflexion sur la société que nous voulons - permettant d'éviter de tels gâchis - et sur les moyens de l'obtenir. (DC)

Les grandes entreprises et la bataille pour le renouvellement du CCT des arts graphiques

Une place essentielle pour la solidarité

La concentration économique, de richesse et de pouvoir, à laquelle nous assistons depuis une décennie, fait que les plus grandes entreprises de l'industrie des médias vont occuper une place encore plus importante que par le passé dans le renouvellement du contrat collectif de travail (CCT) des arts graphiques.

• **Hans Opliger**

Ces grands groupes – Edipresse, NZZ, Tamedia, Ringier, Espace Media, Basler Medien, etc. – décident dans une large mesure de l'avenir des médias et du développement industriel de notre branche. En même temps, ils établissent, directement ou indirectement, des références en matière de conditions de travail pour des dizaines de milliers de salariés. Depuis une année et demi, ils sont ainsi à la tête de la vague de suppressions d'emplois qui s'est abattue sur les salarié-e-s de notre branche. Ils jouent aussi un rôle pionnier dans la diffusion des nouvelles techniques de « gestion du personnel », qui dérèglent les conditions de travail, généralisent la flexibilité à outrance, individualisent les salarié-e-s et les traitent comme une simple « ressource » humaine. Pour ces raisons, il est essentiel que les collègues de ces entreprises soient pleinement impliqués dans la mobilisation de ces prochains mois en faveur d'un CCT amélioré et ayant force obligatoire pour toute la branche.

Le CCT : décisif pour tous

Le CCT et la mobilisation collective qui lui permet d'exister sont l'instrument fondamental pour permettre aux salarié-e-s de « vendre collectivement » leur force de travail, c'est-à-dire pour que leurs salaires et leurs conditions de travail ne soient pas déterminés uniquement dans un face à face individuel – forcément défavorable – avec leur patron. Pour cette raison, le CCT est au cœur du combat pour garantir de bonnes conditions de travail. Il doit permettre d'aller au-delà des normes extrêmement minimales prévues par le Code des obligations et la Loi sur le travail. Le contrat individuel de travail est subordonné au CCT : il ne peut pas contenir des clauses qui imposeraient au salarié des conditions moins bonnes que



celles prévues par le CCT. De nombreux collègues en ont fait l'expérience et se sont ainsi rendus compte de l'importance du contrat collectif de travail.

Le CCT est aussi important pour les collègues qui travaillent dans de grands groupes qui, compte tenu de leur puissance économique, peuvent aisément offrir des conditions de travail un peu meilleures. C'est par exemple le cas des salarié-e-s d'Edipresse avec leur accord interne. Il est cependant évident qu'il existe un lien étroit entre de tels accords et le CCT. Si ce dernier se dégrade, ou perd de son importance parce qu'il est signé par un nombre décroissant d'entreprises, les directions des grands groupes auront alors la voie libre pour abaisser, elles aussi, les conditions de travail qu'elles offrent et dégrader leurs « accords internes ».

Ces faits sont une évidence pour bon nombre de collègues qui ont des années d'expérience d'entreprise ainsi que pour les membres du syndicat. Cela ne va pas de soi pour les jeunes qui sont au début de leur carrière professionnelle. Un des enjeux de la bataille pour le CCT, ces prochains mois, est justement de faire en sorte que cette prise de conscience s'étende au plus grand nombre possible. Cela nécessite l'engagement de chacun-e pour discuter de cette réalité avec ses collègues. Cela passe aussi par le rappel de l'histoire et des luttes de notre syndicat, sans lesquels un CCT n'aurait jamais existé.

Reconstruire la solidarité

Depuis le début des années 90, nous subissons une vaste contre-réforme sociale (retraites menacées, baisse des prestations chômage, explosion des cotisations maladie...), une attaque contre les salaires (suppression du renchérissement automatique, gel des salaires minimaux, augmentations remplacées par des primes « au résultat », salaire « au mérite », etc.) et la flexibilisation des horaires de travail.

Pour faire accepter des reculs, les entreprises ont en même temps multiplié les opérations de charme. Il s'agit d'escamoter la réalité quotidienne de subordination et de dégradation des conditions de travail. Les salarié-e-s sont incités à s'identifier complètement à leur entreprise. Il faut qu'ils croient qu'ils profitent eux aussi, « à leur niveau », de ces pressions de moins en moins supportables imposées quotidiennement au travail. En même temps, les oppositions construites entre catégories de travailleurs – hommes/femmes, suisses/étrangers, qualifiés/auxiliaires, manuels/encadrement, etc. – servent à masquer les vrais conflits entre l'ensemble du personnel et le patron.

Devant souvent affronter seuls ces difficultés, nombre de collègues de travail se résignent. Mais pas tous ! Les combats du mouvement altermondialiste, les grèves en France ou en Autriche pour la défense des retraites sont des exemples, parmi d'autres, d'hommes et de femmes luttant pour leurs droits. Ils indiquent une autre voie possible que celle de la résignation. Rien n'est établi pour l'éternité. Chez nous, dans les entreprises, les gens en ont ras-le-bol de subir toujours plus et, en même temps, d'être de moins en moins pris en considération par ceux d'en haut. Il est temps de revenir à une certaine solidarité – « Tous ensemble ! » – qui nous a permis, par le passé, de nous défendre et de conquérir un certain niveau de vie.

C'est le moment de tisser des liens entre nous, de s'approcher des nouveaux pour engager la discussion. Prenons le café ensemble pour discuter et échanger. Aller à la rencontre de l'autre, c'est le premier pas. Discuter et faire des propositions ensemble, c'est un deuxième. Adhérer au syndicat est le troisième pas pour montrer à ceux d'en haut qu'on existe en bas et qu'on a des droits à faire valoir. De plus, en s'appuyant les uns les autres, syndiqués et membres des commissions d'entreprise, nous nous aiderons non seulement dans l'accomplissement de nos tâches, mais nous empêcherons aussi les employeurs de nous diviser.

Les patrons comprennent très bien ce langage. C'est celui que nous devons parler ces prochains mois. ●

Les profiteurs doivent payer!

La force obligatoire du Contrat collectif de travail (CCT) pour l'industrie graphique est une des revendications centrales pour le renouvellement du contrat en 2004. L'OPF pourrait alors devenir un centre de compétence pour la communication visuelle et les nouveaux médias.



de base et continue dans la communication visuelle.

CCT et financement de l'OPF

L'OPF est financé par une contribution à la formation fixée dans le CCT. Cette contribution est fournie à part égale par les salarié·e·s soumis·e·s au CCT et par les employeurs des entreprises Viscom ou affiliées à l'Office professionnel. La contribution couvre les coûts de la formation de base et de la formation continue réglementée, de même que les frais d'administration des cours de perfectionnement proposés par l'OPF. *Comedia* prend en charge les cours de l'OPF dans les domaines prépresse, impression, apprêt, correction et typographie, pour les membres de *comedia* employés dans une entreprise Viscom et payant la contribution pour la formation. Pour financer ces cours, *comedia* perçoit auprès des professionnels soumis au CCT une contribution supplémentaire de Fr. 5.- par mois. L'année passée ce sont 383 personnes en Suisse alémanique, 93 en Suisse romande et 43 au Tessin qui ont fréquenté un cours de l'OPF. En vertu du CCT les salarié·e·s ont droit à un congé de formation payé, et ceci pendant leurs heures de travail, à condition d'être employé·e·s dans une entreprise membre de Viscom ou affiliée au CCT via l'Office professionnel.

Profiter: oui – payer: non!

Les syndicats *comedia* et Syna, de même que l'organisation patronale Viscom sont les bailleurs de fonds et les organisations responsables de l'Office paritaire de formation pour la communication visuelle (OPF). Le but commun est de suivre l'évolution technologique, d'adapter en permanence les métiers de la communication visuelle aux exigences actuelles et de créer de nouvelles monographies professionnelles porteuses d'avenir, tout cela dans le domaine de la réglementation de la formation et du perfectionnement professionnels. Règlements, modèles d'enseignement et épreuves d'examens sont élaborés par des professionnel·le·s et des enseignant·e·s très compétent·e·s. Les entreprises d'imprimerie sont en train de se muer de productrices en fournisseuses de services. Ceci exige des salarié·e·s des capacités de travail en équipe, de communication, une faculté de réflexion logique et de représentation graphique, des connaissances linguistiques et de la créativité, un travail autonome et une disposition d'apprendre de nouvelles compétences tout au long de leur vie. Les formations en communication visuelle permettent d'acquérir de larges connaissances de base. Le perfectionnement se construit sur ces fondements. Nous pouvons vraiment affirmer que l'OPF est devenu le centre professionnel pour la formation

me la préparation des examens professionnels suivants: technopolygraphe, typographe, correcteur ou correctrice, coordinatrice ou coordinateur multimédia. Plus d'une centaine de professionnel·le·s et enseignant·e·s hautement qualifié·e·s s'engagent dans les groupes de travail permanents et les commissions d'examen de l'OPF. Son secrétariat met en pratique les décisions prises par les organisations syndicales et patronale et met sur pied les cours de base et de formation continue. *Comedia* et Viscom investissent des moyens considérables pour la formation de base et continue. L'industrie graphique compte 2634 entreprises avec un ensemble de 32300 salarié·e·s (2001). 955 de ces entreprises sont affiliées à Viscom, 54 au CCT par l'Office professionnel. Autrement dit, 1625 entreprises des arts graphiques profitent d'un personnel très qualifié, sans pour autant contribuer à l'énorme coût de la formation. Profiter: oui – mais que les autres payent. Le plus grand profiteur est l'Association de l'industrie graphique suisse (IGS) qui piétine allègrement le partenariat contractuel et le CCT, mais se sert volontiers des meilleurs fruits du travail de l'OPF, en les transformant en éléments de marketing IGS.

Force obligatoire pour le prochain CCT

Les contributions pour la formation versées par les salarié·e·s soumis·e·s au CCT et par les entreprises membres de Viscom ne suffisent plus pour financer les nouveaux projets de l'OPF, décidés par les organisations partie prenantes. Même avec les contributions supplémentaires des professionnels, *comedia* ne peut plus assumer les frais pour les cours de l'OPF.

Pour cette raison on ne peut plus tolérer que la règle soit le financement exclusif par les partenaires au CCT, et que 1625 entreprises profitent de l'effort fourni par d'autres. La déclaration de force obligatoire du CCT pourrait fondamentalement changer les choses. Si le Conseil fédéral déclarait ce CCT de force obligatoire, ces 1625 entreprises devraient, avec leurs employé·e·s, participer aux coûts de la formation de base et continue, de même qu'aux frais d'application du CCT. Avec ces moyens supplémentaires, l'OPF pourrait devenir un vrai centre de compétence dans le domaine de la communication visuelle et des nouveaux médias.

L'ensemble de la branche et de ses salarié·e·s en profiteraient. ●

Publicité

Imprimeur offset

expérience sur petites, moyennes et rotative offset, recherche place Genève et environs.

Préparateur-calculateur

recherche place région romande.

Imprimeur typo-offset

recherche place Genève et environs.

Polygraphe

recherche place Genève et environs.

Faire offre sous chiffre G 048-772159, à Publimag AG, case postale 7619, 3001 Berne.

137 nouveaux professionnels des arts graphiques et de la communication

Les diplômé·e·s des écoles romandes

Nous publions ici les noms des apprenti·e·s qui ont terminé cet été leur formation dans les écoles de Suisse romande dévolues aux arts graphiques et à la communication à Lausanne, Fribourg et à La Chaux-de-Fonds. Félicitations à toutes et à tous et bon vent!

Acacio Calisto

Le 3 juillet dernier, dans le bâtiment de l'EPSIC à Lausanne, a eu lieu la remise des diplômes des apprenti·e·s de l'Ecole romande d'arts et communication (eracom). A cette occasion, 117 jeunes ont reçu leur CFC. Une petite quarantaine de prix ont été distribués parmi lesquels les trois offerts par *comedia* et celui offert par l'Association suisse des typographes (AST). Soulignons en particulier que les meilleures moyennes globales (branches techniques et générales) ont été obtenues, pour les polygraphes par Julien Merçay et Cédric Criblez, pour les imprimeurs par Murielle Rey,

pour les graphistes par Sébastien Aeschmann et, pour les sérigraphes par Amélia Szmoniewski et Annick Wymann. En outre, la Conférence des maîtres a décidé d'attribuer le prix du mérite à Noémie Oulevay, conceptrice en multimédia.

En ce qui concerne le taux d'échecs, il se situe pour l'ensemble des professions à 15,7 % (22 échecs sur 140 candidat·e·s). Ce taux est particulièrement élevé chez les imprimeur·e·s (26 %) et un peu plus bas chez les polygraphes (11,1 %).

La formation professionnelle, de base et continue, de personnel qualifié est très importante pour la branche des arts graphiques et de la communication. Les diplômes obtenus par les jeunes en formation représentent la possibilité d'accomplir du travail de qualité et de bénéficier de conditions de travail adéquates. Il ne faudra pas hésiter à se servir de cet atout. Nous tenons à féliciter toutes et tous les diplômé·e·s de leur succès et leur souhaitons bonne route! ●

Les diplômé·e·s de l'eracom

www.eracom-vd.ch

Polygraphes (31): Caroline Bader, Robin Bages, Johanna Brasey, Sébastien Chevalier, Raphaël Clot, Cédric Criblez, Christophe Délétrouz, Yannick Durussel, Onésime Fournier, Lionel Gapany, Sarah Gaumann, Daniel Germanier, Florence Gross, Guillaume Guntert, Alain Macherel, Julien Merçay, Carole Meylan, Patrick Modoux, Nathalie Musy, Marc Oberli, Sylvaine Rapin, Shirlene Razzoli, Yannick Rochat, Céline Rudaz, Christelle Rudaz, Frédéric Savioz, Thierry Sonney, David Sudan, Cynthia Tenisch, Steve Tulleuda, Virginie Vaudroz.

Imprimeur·e·s (17): Dzeladin Adili, Damien Balmer, Christophe Béguelin, Sébastien Carta, Véronique Conus, Hubert Crettaz, Pierre Fureder, Alexandre Girardet, Cyril Hauswirth, Sacha Houriez, Stany Howald, Daniel Ivanovski, Marc Jeanneret, Daniel Mas, Murielle Rey, Nicolas Rochat, Marc Schluchter.

Graphistes (34): Sébastien Aeschmann, Sylvain Amacher, Cynthia Colliard, Jennifer De Francesco, David Duran, Amal El Alami, Rosaline Favre, Matthieu Gremaud, Vincent Gschwindemann, Sophie Gygax (art. 41 LFPr), Robert Helou, Mirko Humbert, Laurence Jenni, Christophe Kallay, Sacha Krstev, Rachel Maradan, Jessica Maroulis, Stephen Mettler, Gaël Paccard, Alexandre Reverdin, Thierry Rey, Cédric Rossel, Nathalie Rustichelli, Grégoire Ryncki, Natalia Sagardia Hernandez Gyger, Samantha Schmidt, Alain Schraner, Thierry Schule, Daniel Struba, Florence Tétier, Nicola Todeschini, Cyril Wursten, Antonio Vizcaino, Lisa Zeitoun.

Conceptrices/Concepteurs en multimédia (12): Gabrielle Beretta, Nathanael Bosshard, Maelle De Bernardini, Nathalie Dewarrat, Pierre Dubois, Daniel Huf, Alain Jeandupeux, Gabriel Mobilia, Stéphanie Nicole, Noémie Oulevay, Samuel Rossetti, Naomi Uliel.

Sérigraphes (8): Danièle Allaz, Raffaele Amigoni, Aline Guillet, Bruce Meyer, Lionel Siegrist, Corinne Stahli, Amélia Szmoniewski, Annick Wymann.

Peintres en publicité (9): Chantal Bandelier, Ralph Barras, Lionel Crittin, Gabrielle Duvoisin, Sacha Margot, Cédric Moret, Aurélie Rossier, Adeline Vouilloz, Myriam Vouilloz.

Façonneuses/Façonneurs du produit imprimé (5): Blaise Boudry, Michael Duperret, Maïté Gonin, Kim Prevedello, Olivier Starenberg.

Technologue en emballage (1): Joseph Antenucci.

Ecole d'art du Centre de formation des Montagnes neuchâteloises

www.cifom.ch/ea/

La remise des diplômes de l'école de La Chaux-de-Fonds a eu lieu le 2 juillet à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN). Une présentation des trésors de cette bibliothèque a été offerte avant la cérémonie et a permis aux personnes présentes de découvrir des imprimés datant du XV^e siècle à nos jours. Ensuite les membres de la Commission paritaire de l'apprentissage pour l'imprimerie (CPAI – Neuchâtel et Jura) ont pu distribuer les diplômes et les prix.

Polygraphes (4): Marisa Barbeito (a suivi les cours à l'eracom à Lausanne), Aurore Chabloz, Mélanie Miéville, Laurence Mercier (prix de la meilleure moyenne en polygraphie).

Imprimeure (1): Christine Dumont.

Ecole de multimédia et d'art de Fribourg (emaf)

www.emaf.ch/

Conceptrices/Concepteurs en multimédia (15): Anja Aebischer, Paola Bruno, Baptiste Cochard, Brian Cuttaz, Raquel Da Costa, Valérie Ducrey, Gabrielle Eggimann, Julien Ferla, Marta Grijalva, Céline Grossenbacher, Antoine Javet, Hadrien Meyer-de-Stadelhofen, Steve Monnard, Vincent Rebetez, Alexandre Renevey.

UNE ORGANISATION DE SOUTIEN AUX MÉDIAS INDÉPENDANTS CRÉÉE EN RÉACTION AUX GUERRES EN EX-YOUGOSLAVIE

Medienhilfe se présente

Depuis plus de dix ans, l'organisation Medienhilfe, basée à Zurich, soutient les médias indépendants d'ex-Yougoslavie, lesquels ont un rôle important à jouer dans le processus de démocratisation et de pacification des Balkans. En produisant une information de qualité, fondée sur des principes déontologiques, ces médias désamorcent les conflits et rapprochent les peuples.

Une réaction à la guerre

Durant l'été 1991, la guerre est à nouveau devenue réalité au cœur de l'Europe. Les images du conflit yougoslave et de ses milliers de victimes et de réfugiés ne laissèrent pas la Suisse indifférente. Des représentants des médias et de la politique se retrouvèrent en décembre 1992 à Zurich pour réfléchir aux moyens de contrer la propagande belliciste et chauvine émanant de la majorité des médias de chaque camp. De ces premiers contacts naquit une organisation vieille maintenant de plus de dix ans : Medienhilfe. Son but : soutenir les médias indépendants d'ex-Yougoslavie.

Au fil des années, plusieurs dizaines de médias ont reçu une aide, sous une forme ou une autre. Les besoins se sont progressivement déplacés de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine au sud de l'Europe de l'Est (Serbie, Kosovo, Macédoine). Medienhilfe est aujourd'hui un partenaire reconnu de la Confédération et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Les buts de Medienhilfe

La réconciliation et la compréhension mutuelle ne peuvent se réaliser que si les citoyens disposent d'un libre accès à l'information, en temps de guerre comme



Feral Tribune: un hebdomadaire satirique croate dont les enquêtes dérangent.

de paix. Dans l'Europe du Sud-Est, certains médias sont parvenus à conserver leur indépendance. Ils se considèrent comme les garants d'une couverture objective et engagée de l'actualité. Ils donnent une voix aux citoyens attachés aux solutions pacifiques et leur permettent de partager leurs expériences. Medienhilfe soutient des projets médiatiques allant dans ce sens dans toute l'Europe de l'Est.

Les buts de Medienhilfe sont de :

- renforcer la liberté et la diversité de la presse,
- donner une voix et une identité aux minorités,
- appuyer un journalisme faisant preuve de déontologie,
- encourager la compréhension mutuelle et la réconciliation entre les peuples,
- contribuer à la promotion civile de la paix.

Medienhilfe soutient ainsi les médias qui :

- ne sont ni aux mains ni sous le joug des gouvernements, des partis politiques ou de particuliers,
- suivent une ligne rédactionnelle indépendante,
- pratiquent un journalisme fondé sur des principes éthiques,
- encouragent la compréhension mutuelle, la cohabitation pacifique et la tolérance sociale,

- soutiennent activement le processus de démocratisation,
- promeuvent la collaboration transfrontalière,
- donnent une voix aux minorités.

Toujours d'actualité !

L'ex-Yougoslavie ne fait plus la une de l'actualité, comme il y a quelques années, durant les épisodes les plus sanglants des guerres de Croatie, de Bosnie ou du Kosovo. Les canons se sont (provisoirement ?) tus et des élections sous contrôle international ont eu lieu dans la plupart des pays maintenant indépendants. Néanmoins, la région demeure instable et de nombreuses « questions » non résolues pourraient rouvrir à terme des plaies que l'on croyait cicatrisées. Quelques exemples : velléités d'indépendance au Kosovo et au Monténégro, statut des minorités ethniques, mouvements sécessionnistes en Macédoine, retour des réfugiés, économie en lambeaux, crime organisé et mafieux, déséquilibres écologiques, etc. Qui plus est, la paix ne s'est pas encore imposée dans les esprits.

Les médias indépendants ont donc un rôle primordial à jouer dans cette phase délicate. Malgré certains progrès, les autorités actuelles ont tendance à brimer les médias critiques en usant des mêmes méthodes que les gouvernements « va-t'en-guerre » des années nonante. L'aide aux médias indépendants de l'ex-Yougoslavie garde donc, malheureusement, toute sa pertinence.

Paradoxalement, le travail des médias indépendants n'est pas plus facile depuis que les armées ont regagné leurs casernes. Avec la fin des crises qui ont mis à feu et à sang les Balkans et le calme précaire qui règne aujourd'hui

Medienhilfe soutient les médias roms

Les populations roms sont victimes de discriminations et de persécutions dans la plupart des pays de l'Europe centrale et orientale. Leur exclusion sociale est liée aux préjugés largement répandus à leur endroit. Dans le but d'améliorer le sort de cette communauté, l'Open Society Institute (OSI) et Medienhilfe œuvrent de concert pour la création d'un réseau de médias électroniques. Celui-ci permettra aux Roms de préserver et de renforcer leur culture et vise, à terme, une meilleure intégration de cette minorité dans la société.

dans la région, les médias indépendants et non partisans sombrent désormais dans l'indifférence de l'Occident. Ils évoluent actuellement dans un contexte économique difficile. En effet, le marché publicitaire est limité et le pouvoir d'achat de la population faible, ce qui rend particulièrement fragile leur situation financière.

La plupart des médias impartiaux ne survivent que grâce aux aides publiques internationales ou à celles d'organisations non gouvernementales. Or, la transition et la consolidation démocratique des pays de l'ancienne Yougoslavie ne pourront aboutir que si les journalistes compétents et objectifs ont la possibilité d'exercer leur métier dans des conditions acceptables.

*Florent Cosandey,
Medienhilfe*

Informations complémentaires :
www.medienhilfe.ch

La police et la presse lors des manifestations contre le G8 à Genève

Risque professionnel: violence policière

Est-ce que l'attaque menée, le 1^{er} juin, contre l'Usine – un centre culturel alternatif à Genève – était une attaque délibérée contre la presse indépendante? Plusieurs éléments laissent à penser que la police a voulu à cette occasion détruire du matériel pouvant servir de preuve*.

Journalistes agressés

«Ce dimanche [1^{er} juin], j'étais assis dans un bar, devant le centre culturel de l'Usine. Il n'y avait pas la moindre trace des affrontements qui avaient alors cours en ville de Genève. La police avait déjà encerclé la place des Volontaires et ne laissait plus passer personne. A un moment donné, un groupe de personnes masquées s'est avancé vers les portes de l'Usine. Je me suis approché pour voir ce qui se passait, muni d'une caméra. Les personnes masquées étaient en fait des policiers, qui, peu après, ont attaqué le centre. Ils m'ont frappé à la tête avec une barre de métal et j'ai dû être hospitalisé.»

Pulika Calzini, est depuis de nombreuses années journaliste au quotidien italien *Manifesto*. Il est habitué aux situations risquées. En juillet 2001, il était présent lorsque la police italienne a donné l'assaut à l'école Diaz à Gênes [qui abritait une partie des militants altermondialistes ayant manifesté contre le G8]. Il voit un parallèle entre les deux événements: «Normalement tu sais, d'expérience, comment agir dans de telles situations, où chercher des informations pour évaluer ce qui se passe. Dans ce cas, la police a frappé sans raison et sans avertissement.»

* Traduction d'un article paru début juillet dans l'hebdomadaire alémanique *Vorwärts*. Nous avons rendu compte du jugement du Tribunal fédéral concernant Salvatore Pittà dans le dernier numéro de *m-magazine*.

La perquisition de l'Usine, ordonnée par un juge, n'a provoqué quasiment aucun dommage. Par contre, en plus de Calzini, deux autres personnes ont été blessées, dont Jacqueline Soohen, vidéo-journaliste. Elle aussi a l'habitude des affrontements violents. Depuis des années, la canadienne de 28 ans a fait des reportages au Chiapas (Mexique), en Argentine, en Afghanistan, en Afrique du Sud et en Palestine. Trois de ses films – *Zapatistas* (1998), *Black and Gold* (1999) et *This is what democracy looks* (2000) – ont été primés lors de nombreux festivals. A l'Usine, les policiers suisses lui ont cassé une dent.

Il s'en est aussi fallu de peu que Wolfgrand Ribeiro, journaliste de *El Globo* (Amérique du Sud) résidant à Genève, ne soit également frappé. Il a été arrêté fermement, mais pas blessé. Comme les deux autres journalistes, Ribeiro a

déposé plainte contre la police, qui lui a séquestré une cassette vidéo. Mieux: on la lui a volée, puisque la police ne lui a pas remis de reçu ni n'a scellé la cassette en sa présence. Finalement, il a reçu la cassette en retour, mais plusieurs passages avaient été effacés.

Paralyser le travail d'Indymédia

Le 1^{er} juin, lors des événements, l'Usine hébergeait le Centre Indymédia (IMC). Dans la mesure où, avant que cette attaque n'ait lieu la police avait réussi à empêcher à de soi-disant casseurs d'accéder à l'Usine, il faut admettre que l'intervention visait la presse qui s'était installée là. C'est ce que confirme aussi le fait que les casseurs officiels ordonnèrent, lors de leur arrivée à l'IMC, aux personnes présentes d'immédiatement cesser leur travail. De fait, la

police a réussi à paralyser le centre durant quelques heures.

«Les journalistes courent de grands risques dans leur travail, entre autres celui d'être blessés», a expliqué le porte-parole de la police genevoise le lendemain des événements. Le dimanche 1^{er} juin, le photographe britannique Guy Smallman a également été la cible de tirs de la police, alors que, rentrant de la grande manifestation, il prenait des photos pour une agence des affrontements se déroulant dans le quartier de Rive. Une grenade assourdissante avait éclaté à quelques mètres de lui. Il a dû être opéré à deux reprises à la jambe gauche et il n'a quitté l'hôpital universitaire que quinze jours plus tard. Il ne marchera plus jamais comme avant. Le porte-parole de la police a peut-être raison; mais, au lieu de protéger la liberté de tous les citoyens, la police a attaqué des journalistes et les a empêchés de faire leur travail.

Feu vert du Tribunal fédéral

Le 2 juillet, ces pratiques de la police ont de fait été défendues par le Tribunal fédéral qui a considéré qu'au moment de ma propre arrestation – en 1998 à Genève – je ne travaillais pas en tant que journaliste (cf. «m» N° 12/2003). Certes, le TF a annulé la décision de l'instance précédente et a ainsi reconnu que je me trouvais sur place pour raison professionnelle. Mais, lorsque j'ai été arrêté, l'action théâtrale à la frontière que je couvrais comme journaliste était terminée. Selon la cour, j'aurais dû immédiatement disparaître en fumée pour me prémunir des attaques de la police, puisque j'étais alors redevenu un citoyen quelconque. Je suis en colère et continue à me battre.

Salvatore Pittà

Atteintes graves à la liberté de presse

Nous revenons dans ce numéro de rentrée sur les événements survenus en marge des manifestations contre le G8 à Genève. L'enquête menée par Salvatore Pittà que nous publions ici, montre que les forces de l'ordre ont commis de graves atteintes à la liberté de presse en s'en prenant à plusieurs de nos collègues journalistes dans l'exercice de leur métier.

Mais, outre les faits rapportés, une autre intervention scandaleuse de la police s'est déroulée le soir du dimanche 1^{er} juin. On se rappelle que des policiers, déguisés en casseurs, avaient attaqué le site de l'Usine, haut lieu de la culture critique genevoise. Ces faits sont connus. Ce qui l'est moins, c'est que l'Usine est aussi le siège local de Indymédia, le réseau de média électronique qui

couvre depuis plusieurs années l'ensemble de l'actualité altermondialiste.

Or, à l'occasion de leur descente à l'Usine, les policiers ont obligé les journalistes de Indymédia à cesser leur travail et à quitter les locaux et ont coupé les accès à Internet. Il semblerait que ces agissements étaient fondés sur un mandat du procureur que Sandra Vinciguerra, journaliste du *Courrier* qui mène des investigations à ce sujet, essaie vainement d'obtenir. Quoi qu'il en soit, ces actes sont inacceptables dans une démocratie.

L'ensemble des problèmes posés par les relations entre policiers et médias (voir «m» N° 11 et 12/2003) doit trouver une réponse par la négociation d'un code de conduite, démarche à laquelle *comedia* s'attelle. (BC)

SUPPLÉMENT POUR LE TRAVAIL DE NUIT

Plainte de *comedia* contre Tamedia

Le 12 août, le Tribunal des prud'hommes de Zurich a traité la plainte de *comedia* contre Tamedia au sujet du nouveau mode de compensation du travail de nuit imposé au département rotative offset (ARO) du groupe. Le jugement n'est pas encore tombé; il sera important.

La raison de la plainte de *comedia*: Tamedia a décidé de soustraire les 10% de compensation en temps pour le travail de nuit prévus par la nouvelle Loi sur le travail des 100% de compensation salariale inscrits dans le CCT, réduisant ainsi cette compensation à 90%.

Le seco a clairement indiqué que la compensation en temps de 10% doit s'ajouter aux compensations salariales. Mais la direction de Tamedia a passé outre et introduit cette nouvelle manière de faire en janvier 2003. L'association patronale Viscom incite les employeurs à suivre cet exemple (cf. « m » N° 7/2003).

Une question cruciale va peser sur la décision du tribunal: est-ce que des négociations ont eu lieu avec la commission du personnel, comme le prévoit l'art. 223 al. 2 du CCT, et est-ce que la

commission du personnel a donné son accord à cette manière de faire?

La question est posée dans la mesure où le refus par les salariés concernés n'a été signifié, dans un premier temps, que de manière orale. Puis, le représentant d'ARO à la commission du personnel a apposé sa signature, avec celle d'un représentant de la direction, sur une feuille placardée en janvier 2003 et présentant ce nouveau règlement. Et ce n'est qu'en mars 2003 que la commission a communiqué à la direction une prise de position refusant ce système.

Le tribunal va maintenant se prononcer sur qu'elle a été, à son avis, la prise de position effective de la commission d'entreprise. S'il juge qu'elle a signifié son refus, le nouveau règlement sera alors déclaré nul.

Cette situation confirme un fait essentiel: il est décisif que les commissions du personnel refusent toute entrée en matière sur de telles propositions. Une telle position ferme suffit à rendre illégale toute tentative de couper dans les compensations salariales pour le travail de nuit. ●

Restructurations chez Tamedia

Politique dure de la direction

La direction de Tamedia impose les restructurations annoncées avant l'été (cf. « m » N° 12) avec une poigne de fer. Rappelons que 140 emplois sont menacés, dans plusieurs rédactions de magazines édités par le groupe, dans le département prépresse, et dans le département offset rotative. Les syndicats avaient lancé, à l'annonce de ce plan, une pétition pour « la garantie des emplois chez Tamedia SA ». Elle a été signée par plus de 400 salarié-e-s du groupe, qui compte plus de 2000 employé-e-s.

Mais il en faut bien plus pour infléchir la politique d'une direction déterminée à restructurer pour augmenter la rentabilité de Tamedia (et donc de la fortune de la famille Coninx). Ainsi, les premières lettres de licenciements sont parties en juillet. Aucune attention n'a été accordée aux propositions des équipes rédactionnelles pour sauver des emplois. Une ouverture pour éviter des licenciements grâce à des aménagements d'horaire n'existe que pour le département prépresse. Quant au secteur rotative offset, menacé de fermeture pure et simple d'ici 2005, il est celui où les collègues semblent les plus déterminés à se battre.

A la mi-juillet, les syndicats et la commission du personnel ont été placés devant un ultimatum: accepter les dernières propositions de la direction pour un plan social, sans quoi la première mouture, moins bonne, sera appliquée unilatéralement. Les représentants du personnel ont refusé ce chantage.

Début août, la direction de Tamedia a bien voulu rouvrir certaines négociations. Mais les propositions sur la table sont nettement inférieures aux plans sociaux appliqués dans les autres grands groupes ayant licencié durant cette dernière période, comme NZZ ou Ringier. Le despotisme patronal s'affirme ainsi sans fard. Le masque du « partenariat social », dont s'affublent si facilement les directions des grands groupes, tombe. (JFM)

CCT de la presse alémanique et tessinoise dénoncée

Les éditeurs à l'offensive

Les éditeurs de Presse Suisse ont décidé, début juillet, de dénoncer la convention collective de travail (CCT) qui s'applique aux rédactions de Suisse alémanique et du Tessin. L'association patronale revient ainsi sur la décision qu'elle avait prise en avril dernier. Elle

avait alors annoncé qu'elle ne souhaitait pas dénoncer la CCT, mais la renégocier. Presse Suisse avait cependant fixé un délai à la fin 2003 pour mener ces négociations, une manière déjà de signifier sa détermination à faire pression sur les organisations syndicales. La

dénonciation de la CCT constitue un pas de plus dans cette direction.

Presse Suisse a invoqué la difficulté à fixer avec les organisations syndicales des dates de négociation pour justifier sa décision. Un tel prétexte suffit à mettre en évidence la déter-

mination politique de passer à l'offensive que motive ce choix. Le CCT de la presse suisse alémanique et tessinoise arrive à échéance en avril 2004, comme le CCT des arts graphiques. La question des convergences possibles entre ces deux combats est ainsi d'actualité. ●

Vers de nouvelles modifications de la Loi sur le travail?

Une révision peut en cacher une autre

La nouvelle Loi sur le travail n'est pleinement en vigueur que depuis 1 mois à peine. Déjà pourtant, les associations d'employeurs poussent à différentes révisions. Ils sont en train de réussir au-delà de leurs espérances.

• **P.-A. Charrière**

« Une fois n'est pas coutume (sic), toutes les dispositions proposées vont dans le sens d'une plus grande souplesse dans l'aménagement des horaires de travail et la plupart d'entre elles peuvent être retenues telles quelles ». (Revue « Patrons, » juillet-août 2003). Cette appréciation patronale porte sur le projet de révision de l'Ordonnance 2 mais elle pourrait pratiquement s'appliquer aux différentes révisions en cours.

Rappelons que la Loi sur le travail contient les principales dispositions de protection du travail salarié. Elle est accompagnée de 4 ordonnances d'application: la 1 précise la portée des articles de loi, la 2 autorise des dérogations pour certaines catégories d'entreprises, la 3 traite plus spécialement de la protection de la santé alors que la 4 s'occupe des autorisations d'exploiter et de l'approbation des plans de construction des entreprises.

Nouvelles dérogations dans l'Ordonnance 2

Rare point positif dans le mouvement de révision ayant suivi l'acceptation de la nouvelle Loi sur le travail en 1998, la nouvelle Ordonnance 2 (OLT2) avait mis un peu d'ordre dans des dispositions farfelues et supprimé les durées du travail les plus excessives.

Sans prendre le temps de faire un bilan sérieux de la mise en œuvre des nouvelles dispositions, le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) se lance dans une nouvelle révision de cette OLT 2. Pourquoi tant de précipitation? Pour deux raisons: a) les employeurs ne sont pas contents et tournent autour du seco pour obtenir cette révision; b) le seco fait preuve d'une grande servilité... à l'égard des prétentions patronales.

On peut lire ainsi dans le rapport explicatif du seco concernant la révision que « l'OLT 2 a ainsi été conçue comme un ins-

trument dynamique, qui peut être adapté rapidement et sans bureaucratie lorsque les changements au sein d'une branche le requièrent »! Dans cette logique évidemment, les « besoins de la branche » sont définis par les employeurs et les besoins des salarié·e·s sont largement laissés de côté.

La révision propose ainsi de faciliter le recours au travail supplémentaire (au-delà de 45 heures hebdomadaires) le dimanche dans les hôpitaux comme les radios et les télévisions, d'allonger la durée des services de nuit dans les hôpitaux, de réduire le repos hebdomadaire des salarié·e·s des théâtres, etc. Elle entend également faire bénéficier certaines nouvelles catégories d'entreprises des dérogations de l'Ordonnance 2: entreprises de transformation de la viande, casinos, laboratoires médicaux, etc.

Les syndicats se sont positionnés contre cette révision mais il faut craindre que le seco n'en tienne pas compte.

Attaque contre la protection de la jeunesse

Depuis un an et demi environ, le seco annonce qu'il entend regrouper dans une nouvelle ordonnance (la 5) toutes les dispositions qui concernent la protection de la jeunesse (actuellement dans l'Ordonnance 1). Le travail n'avait pas trop mal commencé, le projet d'Ordonnance 5 élaboré par le seco devait certes être amélioré mais constituait une base de discussion raisonnable. Ce projet a été soumis à consultation entre août et novembre de l'année passée. Et là, patatras! Les employeurs sont passés par là et le seco explique tout à coup qu'avant de se lancer dans cette Ordonnance 5, il est urgent de réviser la Loi elle-même! Cette Loi sur le travail considère comme jeunes les salarié·e·s qui n'ont pas 19 ans révolus et les apprenti·e·s jusqu'à 20 ans révolus. L'enjeu n'est pas sans importance, puisque les jeunes apprenti·e·s et salarié·e·s sont mieux protégés que les travailleurs adultes contre le travail de nuit, du dimanche et les travaux dangereux. Les employeurs et le seco veulent abaisser cet âge limite à 18 ans, en avançant des arguments qui ne pèsent pas lourds.

Ils estiment tout d'abord qu'il faut s'adapter à la convention N° 138 de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui considère comme étant jeunes les salarié·e·s jusqu'à 18 ans révolus. Fumisterie! D'une part, la convention de l'OIT, qui concerne les pays signataires de l'ensemble de la planète, tient compte de certaines particularités et détermine simplement que « l'âge minimum ne devra pas être inférieur à 18 ans ». En aucun cas, la ratification par la Suisse de cette convention ne vient remettre en cause la définition plus large des jeunes gens contenue dans la Loi sur le travail, soit jusqu'à 19 ou 20 ans révolus. D'autre part, le projet d'Ordonnance 5 a été fait (en 2002) en tenant compte de la ratification par la Suisse (en 1999) de cette convention 138 de l'OIT.

Un autre argument est utilisé: les jeunes peuvent voter à partir de 18 ans, c'est bien la preuve qu'ils doivent ensuite être considérés comme des travailleurs adultes. Là également, l'argument est à côté de la plaque: l'entrée dans le monde du travail comporte des dangers certainement plus importants que l'utilisation du vote par correspondance!

Il faut dénoncer ce projet idiot de révision de la Loi sur le travail, mais il faut craindre là également que les choses aillent vite et que le Parlement (il faut passer par lui pour modifier une loi) soit bientôt saisi de l'affaire et l'accepte sans broncher.

Manque de sérieux

Devant l'accumulation des problèmes, le seco avait accepté de faire un bilan global de l'application de la nouvelle Loi sur le travail et de ses ordonnances. Il a fallu rapidement déchanter. D'une part, le seco n'a même pas attendu que ce bilan global soit fait pour s'engager dans de nouvelles révisions. D'autre part la séance de bilan (avec la commission fédérale du travail) s'est rapidement avérée peu sérieuse: maigre participation des membres de la commission, volonté affichée des dirigeants du seco d'écourter la discussion. Il faudra donc trouver d'autres chemins pour faire respecter les droits des salarié·e·s. ●

Pour la défense de l'AVS

Manifestons à Berne le 20 septembre

Les bonnes raisons ne manquent pas pour participer à la grande manifestation du 20 septembre prochain Berne contre le vol des retraites (cf. tract encarté dans ce numéro).

Se féliciter du succès de l'AVS et la défendre contre Couchepin

L'AVS, conformément à son mandat constitutionnel, est basée sur une solidarité entre jeunes et vieux, de même qu'entre riches et pauvres. L'expérience montre que cela a des avantages exceptionnels. Entre 1975 et 2002, le nombre de retraité·e·s AVS est passé de 961 000 à 1 547 000. Malgré cette forte augmentation, il n'a pas été nécessaire d'augmenter les cotisations, ni de réduire les rentes. Au contraire, ces dernières ont plus que doublé au cours de cette période.

Certes, depuis 1999, un pour-cent de TVA est prélevé pour financer l'AVS (la Confédération en détourne 17%, contrairement à ce que prévoit la Constitution). Cela apporte 6% de recettes supplémentaires à l'AVS. Cependant, la contribution de la Confédération (20% des dépenses de l'AVS)

n'a pas bougé depuis des décennies.

En résumé, l'AVS a parfaitement fait face à la forte augmentation du nombre de retraités, même durant la crise économique des années 90.

Aujourd'hui, Christoph Blocher et l'UDC publient des pages entières de publicité proclamant que «le financement de l'AVS est assuré jusqu'en 2015 au moins, sans augmentation de l'âge de la retraite, sans cotisation salariale ou TVA supplémentaire, sans baisse des rentes ni autre diminution des prestations». C'est une extraordinaire victoire de l'AVS contre tous les fondamentalistes du marché: il y a seulement 3 ans encore, l'UDC voulait en effet tout simplement abolir l'AVS. En réalité, l'AVS est meilleure marché, plus sûre et davantage porteuse d'avenir que les deuxième et troisième piliers.

Fêter cette victoire, le 20 septembre, signifie s'opposer à toute mesure de démontage de l'AVS: l'élévation de l'âge de la retraite (11^e révision et plans de Couchepin), la baisse des rentes (adaptation ralentie dans la 11^e révision, suppression de l'indice mixte

dans le paquet d'austérité de Villiger et les plans de Couchepin), les coupes dans les rentes de veuves (11^e révision).

Plus d'AVS, moins de 2^e pilier. Contre l'assainissement du 2^e pilier sur le dos des salariés

Au contraire de l'AVS, le 2^e pilier est dans une crise existentielle, justement parce qu'il est construit sur l'épargne individuelle et non sur la solidarité et parce qu'il dépend de l'économie orientée vers le profit.

Le 2^e pilier est obligatoire depuis moins de 20 ans. Les banques, les assurances, les associations patronales et les partis bourgeois nous ont assuré qu'il était beaucoup plus sûr que l'AVS. Aujourd'hui, ces promesses se révèlent chaque jour davantage être une tromperie.

A elles seules, les caisses de pension de la Confédération et des entreprises qui lui sont proches, comme les CFF, La Poste ou Swisscom, ont un trou de 20 milliards de francs. Dans son édition du 17 juillet 2003, le magazine *Finanz und Wirtschaft* considère, sur la base de 7 scénarios différents, que ces caisses présentant de tels déficits ne pourront plus être assainies, même en adoptant les mesures les plus dures.

Quant au million de salarié·e·s assuré·e·s auprès de fondations collectives gérées par les grandes assurances privées comme Winterthur, Zurich ou la Rentenanstalt, ils sont totalement pris au piège.

Ainsi, les rentes servies par la Winterthur seront abaissées globalement de 30% (diminution générale du taux d'intérêt minimum de 3,25% à 2% et baisse du taux de conversion de 25% pour les femmes et de 19% pour les hommes dans la partie subobligatoire; cf. aussi p. 24). Quant aux

assuré·e·s, ils·elles verseront 8% de cotisations supplémentaires pour financer ce hold-up!

Un très grand nombre de collègues des arts graphiques sont directement touchés par ce vol à grande échelle (ceux du groupe Jean Frey, notamment). Ils passent à la caisse 5 fois pour le fiasco du 2^e pilier: premièrement pour la crise générale du 2^e pilier, deuxièmement pour la politique de placement des assurances particulièrement erronée, troisièmement pour le 3^e pilier des assurances privées, à coup sûr déficitaire, quatrièmement pour les hauts profits des assurances, et cinquièmement parce qu'ils ne peuvent plus aujourd'hui se soustraire au diktat des assurances.

Il n'est possible de sortir du piège du 2^e pilier qu'en renforçant massivement l'AVS. Les premiers pas dans ce sens sont:

- une 13^e rente AVS pour toutes et tous;
- le Conseil fédéral doit retirer son autorisation au «Modèle Winterthur»;
- les compagnies d'assurances privées doivent se voir retirer immédiatement la gestion de la prévoyance professionnelle, à cause de leur gestion déloyale. Le Conseil fédéral a la compétence de le faire. Il doit immédiatement établir une caisse supplétive de dimension nationale;
- le Conseil fédéral ne doit pas abaisser une nouvelle fois le taux d'intérêt minimum (cf., encadré);
- le 2^e pilier doit progressivement être transféré en faveur de l'AVS.

Voilà deux bonnes raisons pour se rendre à la manifestation du 20 septembre. Une troisième: rencontrer des amis et nouer des connaissances. Et une quatrième: après une manif réussie, nous serons en meilleure position pour continuer à faire pression pour nos retraites.

Christoph Lips

Non à la baisse du taux minimum

Comedia s'est clairement prononcé, lors de la procédure de consultation, contre le projet du Conseil fédéral d'abaisser à 2% le taux d'intérêt minimum pour les avoirs vieillesse du 2^e pilier.

«Le 2^e pilier se révèle de plus en plus être une construction bancal, qu'il n'est plus possible de financer. Le marché, libéré de toute contrainte, est incapable de garantir une prévoyance vieillesse sûre. En comparaison, les avantages de l'AVS, largement soustraits aux contraintes du marché, sont évidents. Par conséquent, il est urgent que soient prises des mesures renforçant l'AVS et permettant une sortie du 2^e pilier. Les partisans du 2^e pilier ne veulent plus tenir les promesses qu'ils ont faites aux salarié·e·s. Ils veulent reporter entièrement le coût, incalculable, de l'assainissement des caisses de pension sur le dos des salarié·e·s. Leur proposition de réduire à 2% le taux d'intérêt minimum, sans fixer par ailleurs de règles à long terme, est un pas de plus dans cette direction.»

Les femmes sont en colère!

Travailler plus longtemps pour des rentes réduites? NON merci!

La mobilisation contre les attaques visant les retraites prend forme (cf. p. 24 ainsi que le tract encarté dans ce numéro). Nous publions ici un **appel lancé par des femmes**. Il dénonce, en particulier, les régressions déjà inscrites dans la 11^e révision de l'AVS concoctée par les Chambres – élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, importantes coupes dans les rentes de veuves – et au sujet desquels les dirigeants de l'Union syndicale suisse (USS) font beaucoup trop souvent silence, comme s'ils s'y étaient faits. Cet appel s'insurge à juste titre contre cette résignation et invite à donner une suite à la manifestation du 20 septembre, notamment en lançant un référendum contre ces mesures.



Arguments alarmistes et paternalisme font bon ménage.

Mesdames, la population a besoin de vous: faites-nous des enfants pour que l'avenir de l'AVS soit assuré. Mais s'il vous plaît, vous qui vivez si longtemps, n'en demandez pas trop et acceptez de prendre votre retraite plus tard, vous qui tenez tant à l'égalité. Allons, Mesdames...

Une fois encore, ils veulent nous faire porter le chapeau. Mais nous ne sommes pas d'accord et nous ne nous laisserons pas faire!

- Lors de la 10^e révision de l'AVS, les femmes ont dû payer le «splitting» et le «bonus éducatif» par une augmentation de l'âge de leur retraite de 62 à 64 ans. On nous avait également promis la «retraite flexible» dans le cadre d'une 11^e révision. Aujourd'hui il n'en est rien. La 11^e révision veut obliger les femmes à travailler jusqu'à 65 ans. Et pour empêcher que cela devienne l'objet d'un débat, le président de la Confédération, Pascal Couchepin, fait déjà porter la discussion sur la suite: allonger la vie active pour toutes et tous jusqu'à 66 ans, puis 67 ans, voire plus!

- Autre cible de la 11^e révision de l'AVS: les veuves. Leurs

rentes seront remises en cause. C'est une certitude. Les discussions ne portent désormais plus que sur le montant de la facture!

- Quant au 2^e pilier, alors que tout l'édifice est plongé dans une crise structurelle, le Conseil des Etats se surpasse en générosité et propose de baisser le seuil d'entrée de 25 320 francs à 18 990 francs. Ainsi, dans l'immédiat, de nombreuses femmes verseront de nouvelles cotisations aux caisses et verront ainsi leur salaire net diminuer... pour toucher, demain, des rentes incertaines, mais de toute façon ridiculement basses!

Ces mesures détériorent gravement le droit à la retraite des femmes. Elles sont inacceptables. Aujourd'hui déjà, les retraites de la majorité des femmes sont insuffisantes; elles sont à la fois le reflet des discriminations salariales que les femmes continuent à subir durant toute leur vie professionnelle et la conséquence d'un système de retraites qui ne prend pas assez en compte les tâches domestiques et éducatives. Et comme si cela ne suffisait pas, Couchepin et le patronat relancent un discours nataliste, nous

invitant à faire des enfants pour assurer l'avenir des retraites. On nous berce de belles paroles sur la prise en charge des enfants... sans bien sûr rappeler que nous n'avons toujours pas d'assurance maternité, ni de congé parental et que les moyens pour élargir l'offre de structures d'accueil pour les enfants sont dérisoires! C'est le comble! Ceux qui ne tiennent aucun compte du travail gratuit que les femmes fournissent dans le cadre domestique et familial sont les mêmes qui réduisent nos retraites! Ils veulent une fois de plus nous discriminer! Non merci. Les femmes ne sont pas dupes! Nous en avons assez des promesses non tenues!

Il est temps de nous mobiliser pour faire entendre nos aspirations légitimes!

- Nous invitons toutes les femmes à participer à la grande manifestation du **20 septembre prochain à Berne** ainsi qu'aux comités d'action locaux pour la défense des retraites!

- Une manifestation ne suffit pas! Suivant l'exemple de la grève des femmes du 14 juin 1991, nous proposons l'organisation d'une **journée d'action et de grève**

dans la suite de cette première manifestation.

- La 11^e révision de l'AVS est **inacceptable**. Il est donc nécessaire qu'un double référendum soit lancé: contre la 11^e révision et contre la suspension de l'indice mixte.

- Et comme pour les femmes, le 2^e pilier ne permettra jamais de garantir des rentes suffisantes, nous appelons à ouvrir largement le débat pour envisager une **sortie du système des trois piliers et un renforcement de l'AVS**.

Nous femmes soussignées, sommes décidées à nous mobiliser, à nous battre contre une nouvelle péjoration du niveau de vie de la majorité des retraitées et pour l'application de l'article de la Constitution fédérale qui garantit une rente suffisante pour vivre à toute personne retraitée!

NON à l'élévation de l'âge de la retraite! NON à la baisse des rentes!

POUR un système de retraites répondant aux besoins de toutes et tous!

Pour signer, envoyez votre nom, prénom, fonction et/ou association, ville, à femmes.retraites@bluemail.ch, ou à M. Bovolenta, SSP, Secrétariat central, CP 1360, 1001 Lausanne jusqu'à fin août. L'appel peut aussi être signé sur le site Internet de *comedia*: www.comedia.ch/manifeste

Nom	Prénom	Association et/ou fonction	Localité

PIERRE DI SCIULLO

Où l'originalité n'exclut pas l'humour

Il n'est pas un inconnu des lecteurs de la *Revue suisse de l'imprimerie* Pierre di Sciullo. En 1999, Muriel Paris avait fait une large place à ses travaux dans un cahier spécial intitulé «Le caractère singulier de la typographie française» (*TM-RSI* 6/99). Les expérimentations typographiques de ce designer autodidacte étonnent. Elles dérangent certains, enthousiasment d'autres.

Non-conformisme

Parmi les créateurs francophones réputés sur le plan international, Pierre di Sciullo est peut-être le plus original. Il dit lui-même faire de la «dénéutralisation». Ce qui signifie que, contrairement à l'enseignement d'un Stanley Morison – partisan d'une typographie cristalline – il agit sur les textes, usant de caractères évocateurs. A la limite de la lisibilité, bien souvent.

Né à Paris en 1961, Pierre di Sciullo s'est investi dans la musique (improvisée) et dans la bande dessinée, avant de se muer en éditeur (de sa propre revue). Une publication insoli-

te, intitulée *Qui? Résiste*. J'ai sous les yeux le numéro 9, paru il y a douze ans. Titre: *Manuel de logique élémentaire*. Des pages où s'entremêlent textes et images dans une verve jubilatoire. Depuis 1983, dix numéros ont été publiés, sous des titres allant du *Manuel de la séduction*, à celui de *la vérité*, celui de *la mort* ou de *la femme*...

Membre du Collège de pathologie et de l'Ouvroir de peinture potentielle, il est également l'auteur de plusieurs polices de caractères, toutes marquées du sceau de la nouveauté et du non-conformisme. Pierre di Sciullo a reçu en 1995 le Prix Charles-Nypels, récompensant ses recherches typographiques. Il est chargé de cours à l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg et est intervenu pédagogiquement dans de nombreuses écoles d'arts graphiques (dont l'Ecal, à Lausanne).

Les noms et la forme qu'il a donnés à ses caractères témoignent de son humour et de son esprit ludique: les polices *Minimum* et *3 par 3* se rattachent au



Quelques-unes des polices de caractères conçues par Pierre di Sciullo.

constructivisme; le *Gararond* constitue un hommage irrévrencieux à qui vous devinez; le *Durmou* est à la fois dur et mou, rond et pointu; le *Paresseux* s'appuie sur neuf formes de base, lesquelles permettent par symétrie et rotation la constitution des vingt-six lettres de l'alphabet et des dix chiffres arabes. Il y a encore le *Zèbre*, le *Nicolas 2000*, l'*Ali-gourane*... tous caractères dits «de fantaisie», situés hors des normes et des classifications...

Intéressante collection !

Une monographie *Pierre di Sciullo* vient de paraître dans la collection *designer & design*, éditée par Pyramid. Cette société dédiée au graphisme a été fondée par deux professionnels de l'imprimerie: Michel Chanaud et Patrick Morin. Laquelle a créé, en 1989, un centre de formation, à Paris. Elle publie le périodique *Bloc-notes publishing* et surtout,

depuis 1994, *Étapes graphiques* (magazine mensuel rebaptisé *étapes*;) qui fait autorité en France en matière de création graphique.

A noter que si les douze premiers ouvrages de ladite collection sont consacrés à des créateurs français (graphistes, illustrateurs, photographes), l'ouverture sur la scène internationale est prévue dès 2004.

En constatant ce qui se fait, depuis quelques années, dans la Ville Lumière et ailleurs, on ne peut que saluer le vent novateur qui balaie de larges pans de la typographie et du graphisme français, libérés du traditionalisme de l'après-guerre.

Roger Chatelain

■ *Pierre di Sciullo*, monographie au format de 150 x 160 mm, bilingue (français-anglais), 96 pages, impression en quadrichromie. Préface de Guillaume Pô. ISBN 2-910566-31-9, 11 euros (13 euros avec cédérom).

Librairie en ligne: Artdesign.fr
Site: www.piramyd-editions.com

Présentation de « Rencontres typographiques »

« Rencontres typographiques », rédigé par Roger Chatelain et mis en page par l'atelier Arabad, sous la direction de Fairouz Joudié, sort de presse. Sa présentation, assortie d'une exposition, aura lieu jeudi 18 septembre 2003, à 18 h, à l'École romande d'arts et communication, 55 rue de Genève, à Lausanne.

« Rencontres typographiques », relié au format de 230 x 297 mm, comprend 340 pages imprimées en quadrichromie. Il couvre la typographie de création du XX^e siècle et du début du nouveau millénaire, avec de nombreux repères historiques, dont l'itinéraire du guide du typographe, né il y a tout juste soixante ans.

La réunion – où se côtoieront des créateurs de caractères et des concepteurs graphiques renommés – sera agrémentée d'un apéritif, de retrouvailles professionnelles et de dédicaces. Les lectrices et lecteurs de *m-magazine* sont cordialement invités.

*Depuis plusieurs années les primes d'assurances maladie s'envolent !
La concurrence entre les caisses ne fonctionne pas !*

La solution: l'instauration d'une caisse-maladie unique et sociale

Au 31 décembre 2001, selon l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS), 99 caisses-maladie assuraient 7,301 millions de personnes dans l'assurance maladie obligatoire des soins. Les primes en 2001 étaient de 14 milliards de francs. Le montant des provisions était de 4 milliards soit, le 28,5% des primes annuelles encaissées, celui des réserves était de 2 milliards soit, le 15% des primes encaissées. Les données fournies par l'OFAS, Santésuisse et les cantons en matière de gestion de l'assurance de base varient fortement et ne sont pas fiables.

Les primes actuelles d'assurance de base sont antisociales: que vous viviez avec un très faible revenu ou que vous soyez millionnaire, votre prime d'assurance maladie est identique.

LA CAISSE-MALADIE UNIQUE ET SOCIALE EST...

- Un outil permettant le contrôle, l'analyse et la répartition des coûts;
- Un outil permettant une diminution des réserves et des provisions au strict minimum, soit un gain de 1 à 2 milliards de francs au minimum;
- Un outil pour l'établissement des besoins de la population en matière de santé;
- Un outil de statistiques détaillées et claires qui assure une totale transparence;
- Un outil de négociation et de proposition en matière de santé.

LA CAISSE-MALADIE UNIQUE ET SOCIALE PERMET...

- De responsabiliser, grâce à la gestion tripartite, tous les acteurs de la santé;
- Aux assurés de se réappropriier en partie la gestion de l'assurance maladie;
- De fournir des prestations de qualité pour toute la population du pays de manière décentralisée;
- D'unifier et de simplifier les tâches administratives;
- De diminuer les coûts administratifs;
- D'instaurer une solidarité entre tous les assurés-es par l'introduction de cotisations fixées en fonction de leur capacité économique, ce qui va vers une plus grande justice sociale;
- Une diminution pour une grande majorité des assurés-es de leurs primes grâce à ce type de cotisations et au potentiel d'économies en matière de gestion.

LA CAISSE-MALADIE UNIQUE ET SOCIALE SUPPRIME...

- L'actuelle «chasse aux bons risques»;
- La pseudo-concurrence entre les assureurs maladie;
- Le système coûteux et compliqué de la péréquation entre les caisses-maladie;
- Le coût de surveillance par la Confédération d'une centaine de caisses-maladie;
- Des centaines de millions par an de frais liés aux changements de caisse-maladie;
- Les frais de publicité;
- Le pouvoir de décision abusif des assureurs en matière de remboursement, ce qui entraîne actuellement de gros frais de justice.

Les organisations qui co-lancent cette initiative avec le Mouvement Populaire des Familles sont: Alliance de gauche Genève, ASSIAS Vaud, AVIVO Suisse, AVIVO Genève, Comedia syndicat des médias, Jeunesses socialistes suisses, La Santé à un prix abordable, Parti socialiste Vaudois, Parti socialiste Valais Romand, Parti Socialiste Genève, Parti Suisse du Travail/POP, POP & Gauche en mouvement Vaud, Les Verts suisses, Grünen Bündnis Bern, solidarietà Genève.

Les premières organisations qui soutiennent l'initiative sont: ADEPASS, Fédération des Associations de retraités de Suisse (FARES), Fédéral an Suisse des retraités, Forum Santé, Syndicat Interprofessionnel de Travailleuses et de Travailleurs Genève (SIT), Union Syndicale Suisse (L&S).

« Pour une caisse-maladie unique et sociale »

La caisse unique sera un établissement indépendant d'intérêt public, sans but lucratif. Sa principale mission sera de rembourser les prestations de soins selon une liste qui comprendra au moins les prestations remboursées par l'assurance de base au 1.1.2003, à l'exception de celles supprimées ou remplacées pour des raisons d'évolution de la médecine. Sa gestion sera totalement transparente. Les réserves et les provisions seront limitées au strict nécessaire. Sa gestion sera la plus décentralisée possible, afin d'être accessible à tous les assurés. Les organes de la caisse seront: le Conseil d'administration, le Conseil de surveillance et la Direction. À l'exception de la direction, ces organes sont tripartites. Ils sont composés: Pour 1/3 de représentants des organisations de défense des intérêts des assurés, à l'exception des assureurs, pour 1/3 de représentants des fournisseurs de prestations et pour 1/3 de représentants de l'État. Chacune des trois composantes désigne ses représentants. Une personne ne peut siéger dans deux organes en même temps. Pour être valables les décisions devront recevoir l'aval de la majorité des trois composantes.

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la Loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que

<p>I La Constitution fédérale du 18 avril 1999 est modifiée comme suit: Art. 117 al. 3 (nouveau) ¹La Confédération institue une caisse unique pour l'assurance obligatoire des soins. Le conseil d'administration et le conseil de surveillance de cette caisse comprennent un nombre égal de représentants des pouvoirs publics, des fournisseurs de prestations et des organisations de défense des assurés. La loi règle le financement de la caisse. Elle fixe les primes en fonction de la capacité économique des assurés.</p>	<p>II Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont modifiées comme suit: Art. 197, ch. 2 (nouveau) 2. Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 (Assurance obligatoire des soins): La caisse unique est opérationnelle au plus tard trois ans après l'acceptation de l'art. 117, al. 3. Elle reprend les actifs et passifs des institutions d'assurances existantes en ce qui concerne l'assurance obligatoire des soins.</p>
---	---

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui fausse le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.


Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 10 décembre 2004

Canton:		No Postal:		Commune politique:		
N°	Nom <i>(écrire à la main et si possible en majuscules)</i>	Prénom	Date de naissance <i>(J/M/A)</i>	Adresse exacte <i>(rue et numéro)</i>	Signature manuscrite	Contrôle <i>(laisser en blanc)</i>
1						
2						
3						
4						
5						

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____

Date: _____

Scellum: 

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle): _____

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par unedésistion prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Blanchard Jean, Clos de la Fonderie 15, 1227 Carouge; Duvoisin Roger, 1427 Bonvillars; Houriet Francis, Ch. des Narcisses 27, 2504 Bienne; Tinguely Willy, Ch. Sous le Clos 16, 1232 Confignon; Angst Walter, Steinstrasse 38, 8003 Zurich; Cavalli Franco, Via Querce 1, 6612 Ascona; Chervet Denise, Faubourg 6, 1786 Sugiez; Delacrétaz Joël, Rue du Mont 9, 1998 St. Léonard; Fankhauser Angéline, In den Lettenreben 15, 4104 Oberwil; Godinat Gilles, Rue Amat 6, 1202 Genève; Grobet Christian, Ch. Riart-Bosquet 25 A, 1218 Grand-Saconnex; Häusser Dominique, Rue des Garis 25, 1201 Genève; Jaquet Berger Christiane, Av. Béthusy 60, 1012 Lausanne; Jess Rosmarie, Grabackerstrasse 17, 8953 Dlettikon; Kaeser Fritz, Rue Soubeyran 8, 1203 Genève; Maillard Pierre-Yves, Maupas 10, 1004 Lausanne; Marti Claudio, Mischelstrasse 11, 4153 Reinach; Ménezey-Savary Anne-Catherine, Ch. de la Planette, 1071 St. Saphorin; Nordmann Philippe, Ch. de Mézery 4, 1006 Jouxtem-Mézery; Rey Joseph, Vignettaz 10, 1700 Fribourg; Stelert Jean-François, Av. du Général Gutsan 12, 1700 Fribourg; Teuscher Franziska, Neubrückestrasse 114, 3012 Berne; Vuilleumier Marc, Petit-Chêne 25, 1003 Lausanne; Wüthrich Thérèse, Güterstrasse 38, 3008 Berne; Ziyadis Josef, Av. des Bains 16, 1007 Lausanne; Zurkinden Hubert, rue de la carrière 20, 1700 Fribourg; Zwick-Merchan Léonore, Rue Gilbert 28, 1217 Meyrin.

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au 31.12.2003 au plus tard au Mouvement Populaire des Familles case postale 155, 1211 Genève 17; il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires. D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse. Tél.: 022 786 47 02; e-mail: mpf-ge@bluewin.ch / CCP 17-704370-6, Mouvement Populaire des Familles, Caisse maladie unique et sociale, Lausanne

Ces signatures ont été récoltées par: **comedia**

*Da parecchi anni i premi dell'assicurazione malattia si innalzano sempre più !
La concorrenza fra le casse malati non funziona !*

La soluzione: la creazione di una cassa malati unica e sociale.

Il 31 dicembre 2001, secondo l'Ufficio Federale delle Assicurazioni Sociali (UFAS), 99 casse malati assicuravano 7,301 milioni di persone nell'assicurazione malattia obbligatoria di base. I premi nel 2001 erano di 14 miliardi di franchi. L'ammontare delle provvigioni era di 4 miliardi, ossia il 28,5% dei premi annuali incassati, quello delle riserve era di 2 miliardi e cioè il 15% dei premi incassati.

I dati forniti dall'UFAS, Santéuisse e i cantoni in materia di gestione dell'assicurazione di base variano fortemente e non sono affidabili.

I premi attuali dell'assicurazione di base sono antisociali: che viviate con un reddito molto basso o siate milionari, il vostro premio d'assicurazione malattia è identico.

LA CASSA MALATI UNICA E SOCIALE...

- è un mezzo che permette un controllo, un'analisi, e la ripartizione dei costi;
- è un mezzo che permette la diminuzione delle riserve e delle provvigioni allo stretto necessario, e cioè un guadagno da 1 a 2 miliardi di franchi al minimo;
- è un mezzo per stabilire i bisogni della popolazione in materia di sanità;
- è un mezzo per avere statistiche dettagliate e chiare che assicureranno una totale trasparenza;
- è un mezzo per negoziare e fare nuove proposte in materia di salute.

LA CASSA MALATI UNICA E SOCIALE PERMETTE...

- di responsabilizzare, grazie alla gestione tripartita, tutti gli attori della salute;
- agli assicurati di riappropriarsi in parte della gestione dell'assicurazione malattia;
- di fornire prestazioni di qualità per tutti in maniera decentralizzata;
- di unificare e di semplificare i compiti amministrativi;
- di instaurare una solidarietà fra tutti gli assicurati/e con l'introduzione dei premi fissati in funzione della loro capacità economica, ciò che corrisponde a una più grande giustizia sociale;
- una diminuzione per la grande parte degli assicurati/e dei loro premi grazie a questo tipo di calcolo e al potenziale di economia nella gestione.

LA CASSA MALATI UNICA E SOCIALE SOPPRIME...

- l'attuale - caccia ai buoni rischi -;
- la pseudoconcorrenza fra le assicurazioni malattia;
- il sistema costoso e complicato della perequazione fra le casse malati;
- il costo della sorveglianza da parte della Confederazione di un centinaio di casse malati;
- le spese per la pubblicità;
- il potere di decisione abusivo degli assicuratori in materia di rimborso, ciò che implica grosse spese di giustizia.

Le organizzazioni che lanciano questa iniziativa insieme al Mouvement Populaire des Familles sono: Alliance de Gauche Genève, ASSURS Vaud, AVIVO Suisse, ANVVO Genève, Comedia sindacato dei media, Gioventù socialista svizzera, La salute a un prezzo abbordabile, Partito socialista vaudese, Partito socialista Vallese Romando, Partito Socialista Ginevra, Partito Svizzero del Lavoro, POP à Gauche en mouvement Vaud, Verdi Svizzeri, Grüne Bündis Bern, solidarités Genève.

Le prime organizzazioni che sostengono l'iniziativa sono: ADEPASS, Fédération des Associations de retraités de Suisse (FARES), Retirati an Suisse des retraités, Forum santé, Syndicat Interprofessionnel de Travailleuses et de Travailleurs Genève (SIT), Unione Sindacale Svizzera (USG).

« Per una cassa malati unica e sociale »

La cassa unica sarà una società indipendente di interesse pubblico, senza scopo lucrativo. La sua principale missione sarà di rimborsare le prestazioni di cura secondo una lista che comprenderà almeno le prestazioni rimborsate dall'assicurazione di base al 1.1.2003 con l'eccezione di quelle soppresse o sostituite per ragioni di evoluzione della scienza medica. La sua gestione sarà totalmente trasparente. Le riserve e le provvigioni saranno limitate allo stretto necessario. La sua gestione sarà la più decentralizzata possibile al fine di essere accessibile a tutti gli assicurati.

Gli organi della cassa saranno: il Consiglio di amministrazione, il Consiglio di sorveglianza e la Direzione. Salvo la Direzione questi organi sono tripartiti. Sono composti: per 1/3 da rappresentanti delle organizzazioni di difesa degli interessi degli assicurati con l'eccezione degli assicuratori, per 1/3 dai rappresentanti dei fornitori di prestazioni e per 1/3 da rappresentanti dello Stato. Ognuna delle tre componenti designa i suoi rappresentanti. Una persona non può far parte di due organi contemporaneamente. Per essere valide le decisioni dovranno ricevere l'avallo della maggioranza delle tre componenti.

Le cittadine e i cittadini svizzeri sottoscritti aventi il diritto di voto chiedono, in virtù degli articoli 34, 136, 139 e 194 della Costituzione Federale e conformemente alla Legge federale del 17 dicembre 1976 sui diritti politici (art. 68s.), che:

I
La Costituzione federale del 18 aprile 1999 è modificata come segue:

Art. 117 cpv. 3 (nuovo)

La Confederazione istituisce una cassa unica per l'assicurazione obbligatoria delle cure medico-sanitarie.

Il consiglio d'amministrazione e il consiglio di vigilanza della cassa comprendono un pari numero di rappresentanti dei poteri pubblici, dei fornitori di prestazioni e delle organizzazioni di difesa degli assicurati.

La legge disciplina il finanziamento della cassa. Stabilisce i premi in funzione della capacità economica degli assicurati.

II
Le disposizioni transitorie della Costituzione federale sono modificate come segue:

Art. 197 n. 2 (nuovo)

2. Disposizione transitoria dell'art. 117 cpv. 3 (assicurazione malattie e infortuni):

La cassa unica diventa effettiva il più tardi tre anni dopo l'accettazione dell'articolo 117 capoverso 3. Riprende gli attivi e passivi degli istituti assicurativi esistenti per quanto concerne l'assicurazione obbligatoria delle cure medico-sanitarie.

Solo le elettrici e gli elettori residenti nel comune indicato in testa alla lista possono firmare. Le cittadine e i cittadini che appoggiano la domanda devono firmare di proprio pugno.

Colui che si rende colpevole di corruzione attiva o passiva in relazione alla raccolta di firme o colui che falsifica il risultato di una raccolta di firme per un'iniziativa popolare è punito secondo l'articolo 281 rispettivamente l'articolo 282 del codice penale.

Termine di raccolta delle firme: 10 dicembre 2004

Cantone:		No postale:		Comuno politico:		
N°	Cognome <small>scrivere a mano e se possibile in stampatello!</small>	Nome	Data di nascita G/M/A	Indirizzo esatto <small>(via e numero)</small>	Firma manoscritta	Controllo <small>(lasciare in bianco)</small>
1						
2						
3						
4						
5						

Il/La funzionario sottoscritto/a certifica che le _____ (numero) firme dell'iniziativa popolare i cui nomi figurano sopra hanno il diritto di voto in merito a federale nel comune sopra menzionato e vi esercitano i loro diritti politici.

Luogo: _____

Timbro: _____

Il/La funzionario competente per l'attestazione
(firma manoscritta e funzione ufficiale): _____

Data: _____

Il comitato d'iniziativa, composto dagli autori di quest'ultima e designati qui di seguito, è autorizzato a ritirare la presente iniziativa popolare con un'a decisione presa a maggioranza assoluta dei suoi membri aventi ancora il diritto di voto: **Blanchard Jean**, Clos de la Fonderie 15, 1227 Carouge; **Duvotain Roger**, 1427 Bonvillars; **Hourlet Francis**, Ch. des Narcisses 27, 2504 Bière; **Tinguely Willy**, Ch. Sous le Clos 16, 1232 Confignon; **Angst Walter**, Steinstrasse 38, 8003 Zurich; **Cavalli Franco**, Via Querce 1, 6612 Ascona; **Chervet Denise**, Faubourg 6, 1786 Supiez; **Delacretaz Joël**, Rue du Mont 9, 1958 St. Léonard; **Fankhauser Angéline**, In den Lettenreben 15, 4104 Oberwil; **Godinat Gilles**, Rue Amat 6, 1202 Genève; **Gröbet Christian**, Ch. Ripart-Bosquet 25 A, 1218 Grand-Saconnex; **Hausser Dominique**, Rue des Gares 25, 1201 Genève; **Jacquet Berger Christiane**, Av. Bethusy 60, 1012 Lausanne; **Joss Rosmarie**, Grabackerstrasse 17, 8953 Dietikon; **Kaesser Fritz**, Rue Soubeyran 8, 1203 Genève; **Maillard Pierre-Yves**, Moutins 10, 1004 Lausanne; **Marti Claudio**, Wischellstrasse 11, 4153 Reinach; **Méniltréy-Savary Anne-Catherine**, Ch. de la Planette, 1071 St. Saphorin; **Nordmann Philippe**, Ch. de Mézery 4, 1008 Jouxterres-Mézery; **Rey Joseph**, Vignettaz 10, 1700 Fribourg; **Stelert Jean-François**, Av. du Général Gubsan 12, 1700 Fribourg; **Teuscher Franziska**, Neubrückstrasse 114, 3012 Berne; **Vuilleminier Marc**, Petit-Chêne 25, 1003 Lausanne; **Wüthrich Thérèse**, Güterstrasse 38, 3008 Berne; **Ziyadhi Josef**, Av. des Bains 16, 1007 Lausanne; **Zurkinden Hubert**, rue de la carrière 20, 1700 Fribourg; **Zwick-Merchan Léonore**, Rue Gilbert 28, 1217 Meyrin.

Questa lista, completa o solo parzialmente riempita deve essere inviata al più tardi il 31.12.2003 al **Mouvement Populaire des Familles** case postale 155, 1211 Genève 17; esso si incaricherà di far validare le firme presso i comuni di domicilio. Altre liste possono essere ordinate allo stesso indirizzo. Tel. 022 786.47.02 e-mail: mpf-ge@bluewin.ch / CCP 17-704370-6, **Mouvement Populaire des Familles Caisse maladie unique et sociale**, Lausanne

Queste firme sono state raccolte da: **coMedia**

Publicati i Rapporti annuali 2002 di Soccorso operaio svizzero

Un impegno costante al servizio dei più deboli

I Rapporti annuali 2002, a livello regionale e nazionale, di Soccorso operaio testimoniano le numerose attività che l'organizzazione umanitaria, fondata nel 1936 dal Partito socialista e dall'Unione sindacale svizzera, porta avanti in Svizzera e nel mondo.

Nonostante le massicce misure di risparmio, adottate dalla Confederazione e dai cantoni, e l'accresciuta concorrenza nel settore delle donazioni private, Soccorso operaio è riuscito a sostenere un gran numero di persone contribuendo a migliorare in maniera durevole la loro situazione e a infondere una rinnovata fiducia per un futuro migliore.

Il 2002 ha visto un grande impegno del Sos in occasione di alcuni appuntamenti presenti nell'agenda politica nazionale, in particolare alla vigilia delle votazioni su alcuni temi di importanza fondamentale per la Svizzera: l'adesione all'ONU, la depenalizzazione dell'aborto, la costituzione di una Fondazione di solidarietà con i proventi della vendita delle riserve auree in eccesso della Banca nazionale. Le prime due votazioni sono state coronate da successo, mentre per la terza votazione si è dovuta registrare una pesante sconfitta.

Il dramma della povertà

Le ultime due campagne nazionali di Soccorso operaio hanno avuto come tema principale la povertà che riguarda non solo le numerose regioni desolate del nostro pianeta ma sta pericolosamente diffondendosi anche in Svizzera dove colpisce sempre più persone, tra cui molti svizzeri. Le misure e attività messe in atto su tutto il territorio nazionale e in alcuni paesi del mondo alle prese con grossi problemi economici e sociali (Romania, Kosovo, Bolivia, Nicaragua, El Salvador, Burkina Faso, Mozambi-

co, Turchia) mirano a trasmettere quelle conoscenze e competenze grazie alle quali gli individui possono essere in grado di liberarsi da una condizione di dipendenza e costruire autonomamente la propria vita. In questo contesto la formazione riveste un ruolo fondamentale poiché rappresenta un fattore strategico di sviluppo e di crescita sia per le persone che per la società nel suo complesso.

Tuttavia, compiti e problemi così gravosi vengono posti esclusivamente sulle spalle delle organizzazioni umanitarie, con l'aggravio di continui tagli ai finanziamenti. Come afferma nel Rapporto nazionale la presidente uscente di Soccorso operaio Regine Aeppli «la delega della responsabilità per combatterli costituisce una pericolosa forma di politica dello struzzo. Se, inoltre, si negano anche i mezzi per adempiere a tale impegno, questa politica diventa anche ipocrita e cinica.»

Ciononostante, fedele ai principi ispiratori, Soccorso operaio continua nel suo impegno di sostegno attivo alle persone bisognose per la realizzazione di una vita dignitosa.

Chi fosse interessato alla lettura dei Rapporti d'attività, può richiederli telefonando al numero 091 923 1776.

Angelo Ciampi
Soccorso operaio svizzero,
Regione Ticino

UN INTERESSANTE VOLUME STORICO EDITO DALLE EDIZIONI CASAGRANDE

Editori e librai nella Svizzera italiana

Edito dall'Istituto grafico Casagrande di Bellinzona è apparso recentemente (maggio 2003) un interessante e ricco volume, curato dal professor Fabrizio Mena, dal titolo «**Stamperie ai margini d'Italia**, Editori e librai nella Svizzera italiana, 1746-1848».

Conoscere la propria storia è importante per capire il presente ed immaginare il futuro; e per noi, operatori ed operatrici del settore delle arti grafiche, questo libro apre un'interessante finestra sul primo secolo di storia dell'editoria e della stampa della Svizzera italiana.

Come si può leggere nella presentazione «... la prima tipografia della Svizzera italiana venne aperta nel 1746 dai fratelli Agnelli, stampatori attivi a Milano da oltre un secolo, e la produzione della loro succursale luganese, svincolata dalle pastoie amministrative asburgiche, attirò presto l'interesse del pubblico italiano. [...] Fino a metà Ottocento, dunque, quello della stampa ticinese fu essenzialmente un settore di frontiera, organizzato in funzione del mercato italiano, al quale forniva una gamma di prodotti piuttosto differenziata, dalle ristampe di pura speculazione alle produzioni clandestine degli esuli. [...] La libertà della stampa accordata da Carlo



Alberto al Piemonte, nel 1848, privò invece le tipografie ticinesi improvvisamente, dell'esclusiva che ne aveva fatto la fortuna, innescando, proprio nel momento della loro massima sollecitazione, il tramonto di una stagione di imprese editoriali e giornalistiche irripetibile.»

Percorrendo quindi un secolo di storia l'opera fa rivivere personaggi, iniziative ed avvenimenti legati alle diverse fortune ed avversità dei vari periodi. Una serie di eventi che catturano il lettore, sorprendendolo per la loro vivacità e che evidenziano diversi personaggi che hanno sicuramente fatto la storia delle tipografie della nostra regione. Gli elenchi cronologici delle stamperie ticinesi e dei periodici ticinesi nel periodo che va dal 1746 al 1848 costituiscono un'arricchimento al volume a soddisfazione di curiosità e voglia di conoscere.

G. Castori

Fabrizio Mena, *Stamperie ai margini d'Italia*, Biblioteca di storia, Edizioni Casagrande, pagg. 385, fr. 48.-.

Iscrivetevi!!! Ancora posti liberi per la gita al Ballenberg!!

Comedia ha organizzato **sabato 30 agosto**, per tutti gli iscritti e le loro famiglie e/o amici, una gita al Museo Svizzero del Ballenberg. Il viaggio e l'entrata sono gratuiti per gli iscritti a comedia. Affrettatevi, mancano pochi giorni e un'ultima occasione di svago da passare magari in compagnia dei vostri figli prima dell'inizio della scuola. Per l'iscrizione chiamate allo 091 923 38 13 oppure scrivete a Gabriele.castori@comedia.ch

Secrétariat central de comedia

Monbijoustrasse 33
3001 Berne
tél. 031 390 66 11
fax 031 390 66 91
e-mail : info@comedia.ch

Bureau : Christian Tirefort,
Ursula Dubois, Denise Chervet,
Stephanie Vonarburg, Therese
Fehlmann, Roland Kreuzer,
Mario Fedeli, Therese Wüthrich

Tessin

Secrétariat régional Lugano

Comedia Regione Ticino
Via Canonica 3, cp. 2416
6901 Lugano
tél. 091 923 38 13
fax 091 921 39 85
Barbara Bassi,
Gabriele Castori

Berne

Secrétariat régional

Monbijoustr. 33, Pf 5816
3001 Berne
tél. 031 398 66 10
fax 031 398 66 19
e-mail :
bern@comedia.ch

Impressum

m-magazine

le journal du syndicat des médias comedia

Prochaine parution

4 septembre 2003
(délai rédactionnel :
1^{er} septembre 2003)

Rédaction

m-magazine,
case postale 45
1000 Lausanne 20
tél. 021 624 60 24
fax 021 624 60 25
e-mail :
m-magazine@fastnet.ch
rédacteur responsable :
Jean-François Marquis

Rédaction des pages en italien

Barbara Bassi, Gabriele
Castori, secrétariat régional
de comedia
case postale, 6901 Lugano
tél. 091 923 38 13
fax 091 921 39 85

Suisse romande

Secrétariat régional Lausanne

Rue Pichard 7
1003 Lausanne
tél. 021 310 06 60
fax 021 310 06 69
e-mail :
lausanne@comedia.ch

Secrétaires régionaux :
Michel Pitton, Bruno Clément,
Pierre Genier, Acacio Calisto,
Bernard Remion

Genève

Antenne locale

Terreaux du Temple 6
1200 Genève
tél. 022 731 56 66
fax 022 731 03 15
geneve@comedia.ch

Bienne

Antenne locale

Rue de Morat 33, 2502 Bienne
Permanence :
jeudi 14h-17h 30
tél. 031 398 66 12
032 325 17 52, 079 293 56 72

comedia

Suisse romande

Permanences au secrétariat régional
Rue Pichard 7, 1003 Lausanne.
Tél. 021 310 06 60; fax 021 310 06 69.
Courriel : lausanne@comedia.ch

Service aux membres

Lundi: bureau ouvert de 8 h à 19 h non stop.
Mardi à jeudi: permanence téléphonique de 8 h à 11 h 30 et 14 h à 16 h. Possibilité de réception sur rendez-vous.
Vendredi: le secrétariat est fermé.

Pour toute la Suisse romande, les permanent-e-s sont à disposition et se déplacent si nécessaire.

Secrétariat de Genève

Lundi: fermé; **du mardi au vendredi:** 9 h-12 h, 13 h-18 h (17 h le vendredi).
Tél. 022 731 56 66, fax 022 731 03 15, courriel: geneve@comedia.ch

Caisse de chômage

Rue Pichard 7, 1003 Lausanne (5^e étage).
Permanence téléphonique les lundis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 11 h 30.

Réception des assurés : tous les mardis de 9 h 30 à 11 h 30 ou sur rendez-vous.

Béatrice Amort : tél. 021 310 06 67.
Josiane Chablais : tél. 021 310 06 61.

Contactez les secrétaires régionaux

Michel Pitton (imprimerie: Vaud et Valais romand): 021 310 06 62; 079 212 16 13.

Pierre Genier (livre et diffusion de médias): 021 310 06 65; 079 474 58 36.

Bruno Clément (presse et médias électroniques): 021 310 06 68; 079 474 56 92.

Acacio Calisto (imprimerie: Jura, Neuchâtel, Fribourg): 021 310 06 25; 079 754 02 69.

Bernard Remion (imprimerie: Genève, Edipresse): 021 310 06 23; 079 782 01 72.

Contactez les secrétaires centraux

Cécile Pasche (secrétaire femmes):

031 390 66 20; 079 654 74 58; Pierre-André

Charrière (imprimerie): 031 390 66 17; Denise

Chervet (emballage et reliure): 031 390 66 45;

Stephanie Vonarburg (secteur presse et livres):

031 390 66 29; Wolf Ludwig (secteur médias

électroniques): 031 390 66 51.

Protection juridique MULTI-comedia

Les membres bénéficiant de la protection juridique MULTI-comedia, pour la défense juridique non professionnelle, sont priés de s'adresser pour toute information et / ou demande à : Coop Protection Juridique, Bureau de Lausanne, av. de Beaulieu 19, case postale, 1000 Lausanne 9. Tél. 021 641 61 20, fax 021 641 61 21.

Genève

Groupeement des retraités des arts graphiques (GRAG)

Programme des spectacles 2003-2004 pour les membres du Groupeement des retraités des arts graphiques (GRAG).

Formuler vos demandes à l'adresse suivante: Robert Abrezol, rue de Veyrier 22, 1227 Carouge, tél. 022 342 97 87. Les billets sont à Fr. 8.-, sauf ceux pour le Grand-Théâtre qui sont à Fr. 11.-. Il est recommandé de réserver assez tôt!

1. **Grand-Théâtre**, dimanche 5 octobre à 17 h: **Boris Godounov**

2. Comédie, jeudi 23 octobre à 14 h 30: **Sainte Jeanne** de B. Shaw

3. Pt-Casino, mercredi 5 novembre à 14 h 30: **La Revue**

4. Les Salons, jeudi 4 décembre à 14 h 30: **Votez Meury**

5. Au Grütli, mardi 9 décembre à 14 h 30: **Kristof**

6. **Grand-Théâtre**, dimanche 21 décembre à 17 h: **La Bohème** de Puccini

7. Le Caveau, jeudi 15 janvier 2004 à 14 h 30: **Le Contrat**

8. Les Salons, jeudi 5 février 2004 à 14 h 30: **Devenez Gardes-Frontières**

9. Au Poche, jeudi 12 février 2004 à 14 h 30: **Le Pont**

10. Au Grütli, jeudi 18 mars 2004 à 14 h 30: **Equus**

11. Les Salons, jeudi 25 mars 2004 à 14 h 30: **Yann Lambiel**

12. Comédie, jeudi 4 avril 2004 à 14 h 30: **La Mouette** de Tchekhov

13. BFM, samedi 12 juin 2004 à 15 h: **Carmen** de Bizet, Ballets

14. **Grand-Théâtre**, dimanche 27 juin 2004 à 17 h: **Manon** de Massenet

* **Eventuellement** 1 à 2 spectacles de ballets russes au Grand-Casino, gérés par l'AVIVO.

Genève

Assemblée générale

Tous les membres de la section sont invités à l'assemblée générale ordinaire **mercredi 10 septembre 2003, à 18 h, Terreaux du Temple 6, Grande salle, 3^e étage.**

Ordre du jour: 1. Procès-verbal de la dernière assemblée générale

ordinaire (à disposition au secrétariat); 2. Communications du comité. 3. Rapport d'activité du comité; 4. Rapports d'activité des commissions d'entreprise d'Edipresse et d'Atar; 5. Comptes 2002 et rapport des vérificateurs; 6. Nominations statutaires: a) du président; b) des membres du comité; c) de deux représentants au comité intersectoriel; d) de deux représentants à la CGAS; e) de deux vérificateurs des comptes; 7. Renouvellement du CCT en 2004. 8. Divers.

Les candidats à un poste au comité de section sont priés de s'annoncer au secrétariat.

Neuchâtel

Comité de section

Prochaine séance du comité de section, **lundi 1^{er} septembre, 19h 15, Restaurant Alpes et Lac** à Neuchâtel.

Neuchâtel

Groupeement des retraités

Pour la prochaine rencontre après la pause estivale, vous êtes conviés à la **visite du Palais fédéral, jeudi 4 septembre 2003, à 15 h**. Rendez-vous à **12 h 45** dans le hall de la Gare. Départ du train à 13 h. **Important**: carte d'identité obligatoire (contrôle sévère).

Inscription jusqu'au 1^{er} septembre auprès du président, Robert Chkolnix, tél. 032 731 58 63, dès 20 h. Au plaisir de vous revoir!

Le comité

Comme vous l'avez appris dans le dernier *m-magazine*, Jean Kunz n'est plus secrétaire régional de *comedia*. Nous avons été nombreux/ses à tenter de le convaincre du contraire en arguant que nous avions besoin de lui dans les luttes qui nous attendent, et notamment en ces temps de renouvellement du CCT de l'imprimerie et de la reliure.

Si nous avons fait cela, ce n'est pas pour rien. En effet, depuis son arrivée à *comedia*, nous avons été séduit-e-s par ses talents et convictions de syndicaliste. Nous avons vu de quelle manière il arrivait à mobiliser et organiser les collègues dans les entreprises. Le contact rapide mais profond qu'il entretenait avec toutes et tous est indéniable, pour preuve: dans nos assemblées élargies de militants, son «petit» secteur de l'emballage et la reliure mobilisait souvent autant sinon plus de collègues de la base que le «grand» secteur de l'imprimerie.

Nous avons aussi apprécié son boulot en tant que coordinateur de la région, que ce soit au niveau de l'animation et de l'organisation syndicale du secrétariat romand ou de la dynamique qu'il insufflait sans cesse au comité régional et à la coordination des secrétaires. Comme il aimait à le dire, il y a deux choses importantes pour entamer une action

Départ de Jean Kunz du secrétariat régional

A très bientôt Jean !



syndicale: donner «l'impulse» et faire confiance aux gens.

Cette confiance nous l'avons mise en toi, Jean, et nous savons que si tu souhaitais cette année sabbatique, c'est que tu en avais besoin. Aussi nous voudrions rétablir une vérité. Si tu as démissionné de *comedia*, ce n'est pas simplement pour prendre ton année sabbatique, mais parce que, de fait, tu as été acculé à prendre cette décision, tes «supérieurs hiérarchiques» n'ayant pas accédé à ta demande. Ta volonté, comme la nôtre ainsi que celle unanime du comité régional, était de trouver une solution pour que, dans un an, nous nous retrouvions ensemble dans la même organisation, dans les mêmes luttes.

Cela n'a pu se faire, car la décision de t'accorder ou non ce congé sabbatique n'a pas été prise par un organe démocratiquement élu de notre syndicat. Elle a été prise uniquement de manière hiérarchique. Ce qui est un comble pour un syndicat qui tient justement à ce que tous les membres élus des instances de décision syndicale soit des militant-e-s de base et non pas des secrétaires syndicaux. Ces militant-e-s de base n'ont eu aucun pouvoir décisionnel; leur point de vue n'a pas été entendu; a-t-il seulement été écouté?

Ceci dit il ne faut pas se lamenter sur ce qui s'est passé mais en tirer les leçons afin de construire un avenir meilleur. Nous sommes sûrs quant à nous de retrouver Jean à nos côtés dans les luttes futures. Son dernier souhait, vis-à-vis de *comedia*, est que nous accueillions avec enthousiasme et confiance Beatriz Rosende pour développer tous les «chantiers» qu'il a ouverts.

Bon vent Jean! Qu'il te ramène en pleine forme en 2004!

Bienvenue Beatriz, le comité régional et la coordination des secrétaires sont heureux de t'accueillir!

*Brigitte Hévin,
présidente du comité régional
Bernard Remion,
secrétaire régional*

Publicité

L'information assurée

Prévention, Assurance, Réadaptation

suva

Mieux qu'une assurance

Suva
Relations publiques

Tel. 026 350 37 82
Fax 026 350 36 23
pr@suva.ch, www.suva.ch

La démocratie syndicale n'est pas un luxe

Nous publions ci-dessous un courrier parvenu à *m-magazine*. Cette lettre, dont l'original a été adressé à *L'Événement syndical*, fait référence à un conflit qui s'est produit au sein d'une section du SIB, que *m-magazine* n'a pas eu l'occasion de relater. Ses considérations dépassent cependant largement le cas d'espèce et méritent à nos yeux publication et réflexion. (Réd.)

L'administration Bush revendique et mène une politique militaire de guerre pour tenter d'assurer la suprématie de l'impérialisme américain. La guerre ouverte et l'occupation de l'Irak en sont l'illustration la plus récente. En accord avec les autres puissances dominantes (le G7), une guerre économique et sociale est conduite contre la majorité des populations des pays de ladite périphérie.

Cette orientation est en symbiose avec les coups portés contre les salarié·e·s des Etats-Unis comme de l'Europe.

Dans le « Vieux Continent », les droits sociaux et du travail obtenus par les luttes du mouvement ouvrier jusqu'au début des années 1980 sont brutalement remis en question. Toutefois, des mouvements défensifs remarquables apparaissent dans différents pays (France, Autriche, Italie, Allemagne).

Les gouvernements sociaux-démocrates ont défendu et défendent encore l'austérité, voire la régression sociale, préparant ainsi la victoire électorale de la droite, quand ils ne pratiquent pas eux-mêmes une variante de cette politique (Angleterre).

Quant aux régimes bureaucratiques de l'Est de l'Europe, ils se sont effondrés, livrant une grande partie de leur population à l'exploitation capitaliste la plus sauvage, en particulier en Russie. Les travailleurs de l'Europe de l'Ouest, bien qu'affaiblis, défendent encore leurs acquis.

Dans ce contexte, les élites dominantes disposent d'une stratégie en direction des organisations syndicales. Elle est bien résumée dans un éditorial de *The Economist*, organe du capital financier anglais¹. On peut la formuler ainsi: intégrer le plus fortement possible les organisations syndicales dans un système tripartite Etat-patronat-syndicat; attribuer aux organisations syndicales une partie de la gestion des effets de l'affaiblissement des systèmes de défense sociaux en accentuant leur rôle d'organes de services individuels; contraindre les syndicats à renoncer à l'action directe et collective. Voilà les besoins du patronat en matière syndicale.

Quels sont les besoins des salarié·e·s, en matière de syndicalisme?

A l'inverse, ils/elles ont besoin d'un syndicalisme qui soit présent dans tous les lieux de travail, ce qui implique la reconquête d'un lien avec une majorité de salarié·e·s. Une reconnaissance et une confiance mutuelles doivent être établies entre les salarié·e·s et celles et ceux qui représentent non seulement le syndicat, mais « ce besoin de syndicalisme » qui s'exprime de manière diverse dans les rangs des salarié·e·s. Dans cette perspective, un syndicalisme démocratique et actif, permettant d'intégrer toutes les forces pour renforcer la solidarité, la confiance en leurs capacités d'agir, est un impératif.

L'autoritarisme, le culte des chefs, ont coûté très cher au mouvement ouvrier. Ce dernier n'a pas fini de payer le prix des pratiques et conceptions staliniennes comme social-démocrates.

Comment élaborer une ligne efficace, comment corriger les erreurs, sans respecter le pluralisme à l'intérieur du mouvement syndical? Rosa Luxemburg, avec son intuition, avait saisi parfaitement cette question: « Terre neuve, mille problèmes. Seule l'expérience permet les corrections et l'ouverture de nouvelles voies. Seule une vie bouillonnante et sans entrave

se diffracte en mille formes nouvelles, en mille improvisations... corrige elle-même toutes ses erreurs. » (R. Luxemburg, *Œuvres*, II pp. 83-84).

Dans notre pays, l'expérience négative de la répression du Manifeste 77 dans la FTMH devrait nous servir de leçon. La mise au pas des voix critiques n'a en effet pas renforcé le syndicat: elle l'a affaibli.

Par sa lutte victorieuse en défense des accords de retraite anticipée, en novembre 2002, le Syndicat SIB a renforcé son prestige auprès des travailleuses et travailleurs.

Il est d'autant plus regrettable de constater aujourd'hui que la démocratie interne est menacée dans la section syndicale SIB de la Côte².

Comme nous l'avons dit, un secrétaire syndical n'est efficace que s'il a conquis la pleine confiance des membres et si ces derniers, en la lui donnant, ont renforcé leur capacité de prendre en main leur avenir, y compris sur les questions des plus élémentaires. Un tel processus était en cours, malgré toutes les difficultés, dans la section syndicale SIB de la Côte.

Plus que jamais, face aux attaques gouvernementales et patronales contre l'AVS et le « système des retraites », ainsi que contre les conditions de travail, nous avons besoin d'un mouvement syndical fort, composé de travailleurs et travailleuses déterminés parce qu'ayant une confiance raisonnée dans la force d'un syndicat qui soit le leur.

Les mises au pas autoritaires de secrétaires syndicaux ou de militant·e·s nous éloignent de cet objectif.

Romolo Molo,
syndiqué FTMH
Bernard Schlaepfer,
syndiqué FTMH

1. *The Economist*, 7 juin 2003.

2. Cette section a toujours fonctionné au moyen d'assemblées générales. Après que plus de 10% des membres de la section aient exigé la tenue d'une telle assemblée et après qu'une assemblée non statutaire de plus de 100 travailleurs et travailleuses ait exigé la nomination d'un secrétaire en qui elle avait confiance, au détriment d'une personne extérieure imposée en petit comité, la section « découvre » ses propres statuts, en ne consentant qu'à une assemblée de délégués filtrée par l'appareil.

Forum social suisse

Plus de 40 organisations et mouvements appellent toutes les personnes intéressées à se rencontrer lors du **Premier Forum social suisse (FSS), du 19 au 21 septembre 2003 à Fribourg.**

Le FSS s'inscrit dans la démarche du Forum social mondial, qui s'est tenu jusqu'à maintenant à Porto Alegre, ainsi que du Forum social européen, dont la première assemblée a eu lieu à Florence en novembre 2002.

Le Forum social suisse a été mis sur pied lors de son assemblée constitutive du 14 décembre 2002. Il représente un espace ouvert de débats, d'échanges, de confrontations de points de vue.

Le but du Forum social suisse (FSS) est d'agir, à partir de la Suisse, en faveur d'une globalisation solidaire, qui renforce la dignité des femmes et des hommes ainsi que la justice entre eux, dans ce pays et à l'échelle internationale, et qui permette ainsi un développement durable.

Le FSS fonctionne sur la base d'une déclaration de principe. Toute personne ou organisation qui soutient cette dernière peut adhérer au FSS.

Le Forum social suisse n'existe que grâce aux contributions concrètes et à la collaboration de toutes celles et tous ceux qui soutiennent son projet. Il dépend des aides bénévoles et des dons (CCP 30-739841-9).

Pour d'autres informations : www.socialforum.ch

Office paritaire de formation professionnelle OPF

Cours septembre et octobre 2003

InDesign 2

Du lundi 8 au mardi 9 septembre 2003
Optimiser les réglages. Augmenter la productivité. Etendre les connaissances. Découvrir les subtilités cachées.

Prérequis : initiés et utilisateurs d'InDesign.

Appareils : Mac et PC.

Lieu : Centre de formation *comedia*, Lausanne.

Animateur : Beat Kipfer.

Découverte de l'impression numérique, avec NexPress 2100

Jeudi 4 et vendredi 5 septembre 2003

Introduction à l'impression numérique, tendance du marché de la presse numérique, déroulement du travail, reprise des données, conversion et gestion des données, exécution de plusieurs travaux sur la NexPress 2100, entretien et réglage de la machine, contrôle de qualité.

Machine : Nexpress 2100.

Lieu : Berne.

Animateurs : Spécialistes de Heidelberg Suisse SA.

Internet 3 : conception de page Web

Du lundi 22 au mercredi 24 septembre 2003

Possibilité et limite du WebDesign. Connaissance de base de la mise en page sur écran. Réaliser des pages Web avec une bonne présentation graphique et utiliser un éditeur Web.

Prérequis : avoir de bonnes connaissances d'informatique et des notions d'Internet.

Appareils : Mac et PC.

Lieu : Centre de formation *comedia*, Lausanne.

Animateur : Yannick Schmalz.

Initiation à l'impression numérique avec la presse Quickmaster DI 46-4 Pro et Speedmaster SM 74 DI

Du 29, 30 septembre au 1^{er} octobre 2003

Introduction à l'impression numérique, tendance du marché de la presse numérique, déroulement du travail, reprise des données, conversion et gestion des données, exécution de plusieurs travaux sur la Quickmaster DI 46-4 Pro et Speedmaster SM 74 DI, entretien et réglage de la machine, contrôle de qualité.

Prérequis : porteurs d'un CFC de la communication visuelle.

Machine : Heidelberg Speedmaster Quickmaster DI-46-4 Pro et Speedmaster SM 74 DI.

Lieu : Heidelberg.

Animateur : spécialiste de la firme Heidelberg.

InDesign 1

Du mercredi 1^{er} au vendredi 3 octobre 2003

Former les professionnels de la communication visuelle à l'utilisation du logiciel InDesign.

Prérequis : initiés aux appareils et à la disposition typographique.

Appareils : Mac et PC.

Lieu : Centre de formation *comedia*, Lausanne.

Animateur : Rémy Pédretti.

Photoshop 3

Du mardi 7 au jeudi 9 octobre 2003

Sujets traités : réglages de base de Photoshop, connaître les techniques avancées du programme, intégration compliquée d'images, extraier, dégradé, outil de vectorisation, fonction de découpe, outil texte, déformer des textes, programmation d'actions afin de rationaliser la finition du travail, fonctions de base d'Image Ready, Websafe Colors, Image Maps, Rollovers et Slices, GIF (Graphics Interchange Format), PNG (Portable Network Graphics), JPEG (Joint Photographic Expert Group), animation de GIF.

Prérequis : avoir déjà suivi un cours Photoshop 2 ou posséder une formation équivalente.

Appareils : Mac et PC.

Lieu : Centre de formation *comedia*, Lausanne.

Animateur : Philippe Forney.

QuarkXPress 3 : automatiser QXP avec AppleScript

Jeudi 23 octobre et vendredi 24 octobre 2003

Apprendre les bases d'AppleScript. Comment dialoguer avec Xpress. Automatiser des tâches répétitives. Fabriquer des outils de travail utiles. Réaliser l'impossible. Accroître la performance.

Prérequis : avoir déjà suivi un cours d'initiation sur Mac et posséder une bonne connaissance de base du programme QuarkXPress.

Appareils : Mac.

Lieu : Centre de formation *comedia*, Lausanne.

Animateur : Hans Häsler.

Inscription : Office paritaire de formation professionnelle pour la communication visuelle (OPF), Monbijoustrasse 73, 3000 Berne 23, tél. 031 372 28 28, fax 031 372 28 29.

(suite de la page 24)

Cola ont été assassinés, et le syndicat est exposé à des menaces et des agressions permanentes comme des enlèvements, des arrestations sans raison ou des fausses accusations de terrorisme. Depuis le début des années 1990 le syndicat a compté plus de 120 agressions de cette sorte, qui sont restées impunies. Le syndicat SINALTRAINAL avec le soutien du syndicat américain de l'acier (United Steel Workers) a dénoncé quelques-uns de ces cas aux Etats-Unis. Bien que le tribunal ait accepté la plainte contre les entreprises d'embouteillage colombiennes et qu'il les jugera pour complicité avec les groupes paramilitaires, l'entreprise transnationale *The Coca Cola Company* refuse toujours d'assumer ses responsabilités pour ces violations massives des droits de l'homme et de changer sa politique répressive.

... et détérioration des conditions de travail

Parallèlement aux agressions et menaces contre le syndicat SINALTRAINAL, les conditions de travail chez Coca-Cola se sont détériorées massivement pendant les années 1990. Les 10 000 employé-e-s des usines d'embouteillage gagnaient encore entre 600 et 700 dollars

américains par mois au début des années 90. Aujourd'hui, seuls 500 des 2500 employé-e-s directs de Coca-Cola disposent de contrats fixes, les 7500 personnes restantes sont employées par des sous-traitants ou des agences temporaires. Le salaire mensuel moyen est tombé à 150 dollars américains. A cause de la répression et de la rotation parmi le personnel, le nombre de membres de SINALTRAINAL dans les usines d'embouteillage de Coca-Cola est descendu de 2500 à 500 personnes. L'entreprise multinationale a profité des agressions violentes contre le syndicat pour imposer sa politique de restructuration.

Campagne internationale

L'année passée, des audiences publiques sur cette situation ont eu lieu à Atlanta (Etats-Unis), Bruxelles et Bogotá (Colombie). Il a été décidé d'élargir la protestation et de boycotter les produits de Coca-Cola pendant une année. La campagne internationale contre Coca-Cola est portée par une large alliance des groupes religieux, des syndicats, des organisations de droits de l'homme et des groupes de solidarité en Colombie, aux Etats-Unis et dans plusieurs pays d'Europe, dont la Suisse. Le boycott durera une année. (*Comm.*)

Publicité

EV
UP

Für Presseinformationen :

Dr. Rolf Hartl, Geschäftsführer
Kurt Rüegg, Leiter Brennstoffe

hartl@swissoil.ch
ruegg@swissoil.ch

Erdöl-Vereinigung/Union Pétrolière

Löwenstrasse 1, 8001 Zürich

Tel. 01 218 50 10, Fax 01 218 50 11

E-Mail : info@swissoil, Internet : www.erdoel.ch

NON À UN ASSAINISSEMENT DU 2^e PILIER SUR LE DOS DES FEMMES

Des bureaux de l'égalité contre le « Modèle Winterthur »

Plusieurs Bureaux de l'égalité (Berne canton et ville, Zurich canton et ville, Grisons, Lucerne, Saint-Gall et Valais) ont publié fin juillet un communiqué de presse prenant position contre le nouveau « Modèle Winterthur » pour les fondations collectives de prévoyance professionnelle et contre la décision de l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) de lui donner son autorisation. Nous reviendrons ultérieurement sur la portée considérable de ce « modèle », qui est devenu la référence pour les assurances privées. Nous publions ici de larges extraits du communiqué, centré sur la nouvelle discrimination imposée à cette occasion entre femmes et hommes. (Réd.)

L'Office fédéral pour les assurances privées (OFAP) a récemment octroyé l'autorisation aux compagnies d'assurances « Winterthur » et « Zürich » de baisser, dans le domaine subobligatoire du deuxième pilier, le taux de conversion déterminant le montant des rentes. En même temps, l'OFAP a accepté explicitement des réductions différentes pour les hommes et les femmes

du taux de conversion, qui ont pour conséquence une diminution pouvant s'élever jusqu'à 24 % de la rente pour les femmes et 19 % pour les hommes. Cette inégalité de traitement entre les sexes a été justifiée par l'espérance de vie plus élevée des femmes.

[...] Ces plans d'assainissement sont un signal fort inquiétant au niveau de la politique de l'égalité : pour couvrir les déficits des caisses de pension, les femmes devraient davantage passer à la caisse que les hommes, et ceci sur la simple base d'un chiffre statistique (hypothétique). La moitié de la population qui recevra de toute façon des rentes beaucoup moins élevées (et ceci dans les trois piliers), dû au fait que ses salaires sont plus bas, qu'elle interrompt souvent sa vie professionnelle pour des raisons liées à la répartition des rôles et que la segmentation du marché du travail persiste, doit ainsi subir une baisse supplémentaire de sa prévoyance vieillesse. Une telle mesure va à l'encontre du but de l'égalité effective entre les femmes et les hommes tel qu'il est inscrit dans la Constitution fédérale et dans la Loi sur l'égalité.

En regard des mesures d'assainissement déjà annoncées par les autres compagnies d'assurances, l'OFAP crée avec cette décision un préjudice très fâcheux. En

clair, l'OFAP fait passer le principe d'égalité entre les sexes après les calculs mathématiques des assurances et les raisonnements politico-financiers. Et ceci en dépit du fait que, dans le domaine de la prévoyance professionnelle *obligatoire*, le taux de conversion est explicitement censé être indépendant du sexe et de l'état civil.

Les bureaux de l'égalité signataires désirent également attirer l'attention sur le fait que les travailleuses et travailleuses avec un salaire *inférieur* au montant de coordination (actuellement 25 320 francs) ne sont pas soumis-e-s à la prévoyance professionnelle obligatoire (LPP). Ces personnes ne peuvent donc recevoir de rentes, si elles en reçoivent, *que* dans le domaine dit « subobligatoire ». Dans ce segment de la population, les femmes sont beaucoup plus représentées que les hommes et donc nettement plus touchées par les baisses prévues. En fin de compte, les cotisations de ces femmes vont contribuer à payer les rentes des personnes ayant des revenus moyens, alors qu'elles-mêmes ne recevront tout au plus qu'un peu d'argent de poche. Ceci n'est pas seulement contraire au principe d'égalité, c'est aussi contraire au principe de solidarité et au principe de l'assurance. [...] ●

Pour dénoncer l'assassinat de syndicalistes colombiens

Un boycott international de Coca-Cola

Une campagne internationale de boycott de Coca-Cola a été lancée le 22 juillet dernier. Les raisons de cette campagne, qui doit durer une année, sont des violations massives des droits de l'homme y compris des meurtres des syndicalistes colombiens, perpétrés dans des entreprises colombiennes fabriquant les produits de Coca-Cola. En Suisse, cette campagne de boycott est soutenue notamment par *comedia*, l'Union syndicale suisse (USS), ainsi que par le Groupe de travail Suisse-Colombie.

Une initiative des Forums sociaux

Au Forum social mondial de Porto Alegre ainsi qu'au Forum social européen de Flo-

rence, en novembre 2002, le 22 juillet a été déclaré journée internationale d'action contre l'entreprise multinationale Coca-Cola. Ce jour-là, à Rome, New York et Bogotà, le boycottage international des produits de Coca-Cola a été proclamé pour la durée d'une année. En Suisse, le boycottage a débuté avec une action symbolique dans les rues de Berne.

Agressions contre le syndicat...

Les raisons pour ce boycott sont les agressions massives commises par des groupes paramilitaires en Colombie contre le syndicat de l'industrie alimentaire SINAL-TRAINAL. Huit syndicalistes de Coca-

(suite page 23)

Le journal de *comedia*
 Changements d'adresse :
comedia, Monbijoustrasse 33,
 3000 Berne

JAA
 3000 Berne